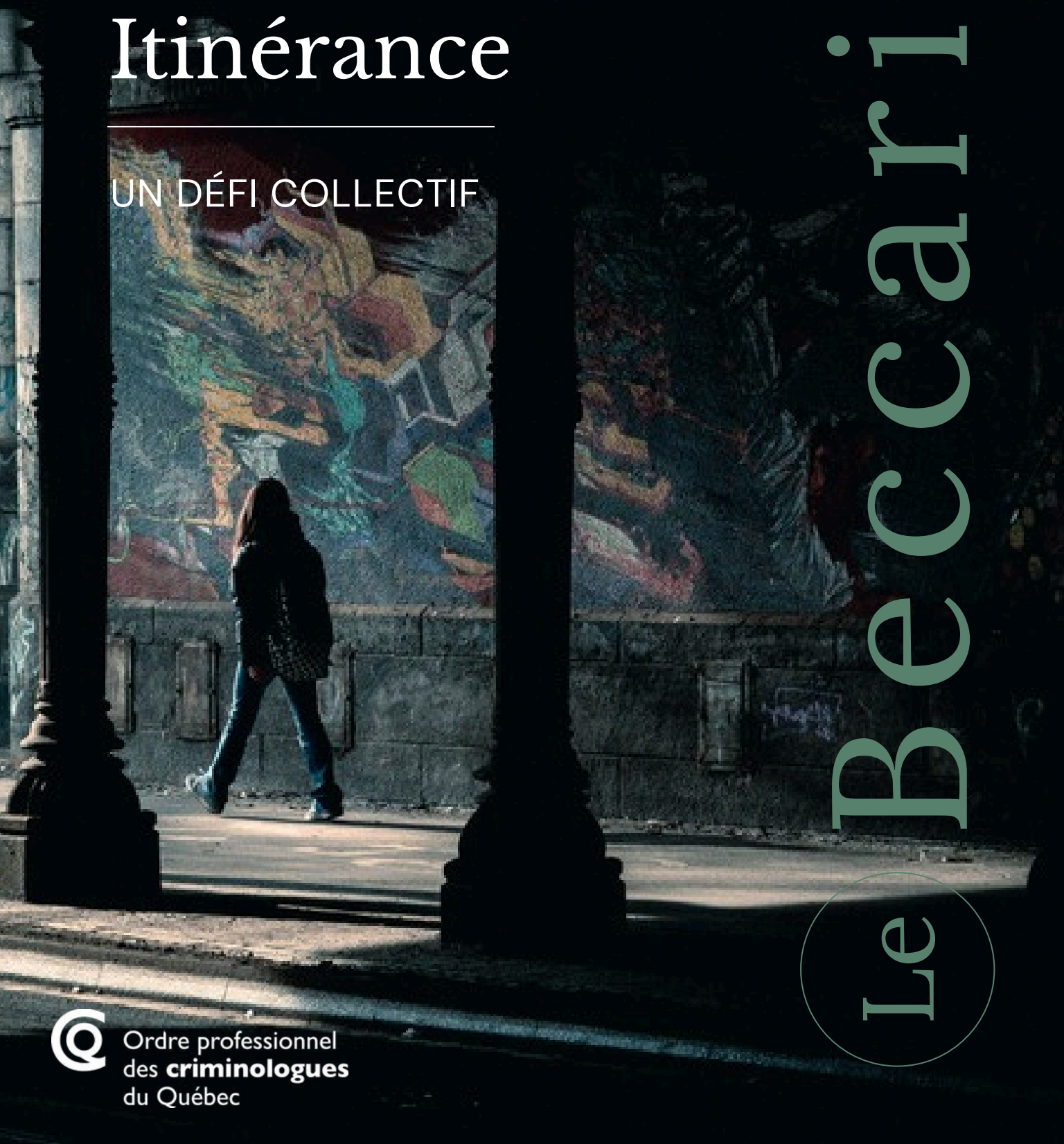
Volume 14 | Hiver 2026

Dossier

Itinérance

UN DÉFI COLLECTIF



Le Beccaria

Ordre professionnel des criminologues du Québec



COORDINATION À L'ÉDITION
Geneviève Morel

COMITÉ LE BECCARIA
Josée Rioux, crim.
Nadia Lachance, crim.
Claudie Rémillard, crim.
Patrick Deroy, crim.

RÉVISION
Stéphanie Larose

DIRECTION ARTISTIQUE ET MISE EN PAGE
Émilie St-Pierre Plourde

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026 ; Bibliothèque nationale du Canada : ISBN 978-2-9822459-5-2. Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est,
bureau 610, Montréal
(Québec) H2P 2X2
Tél : 514 437-6727,
1 844 437-6727

Accéder au site Web de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec

Le Beccaria, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

Sommaire

4 Mot de la présidente

Itinérance et criminalité : comprendre les trajectoires pour mieux agir

8 Mot du directeur général

Rapport annuel 2025-2026 : des réalisations concrètes au service de la protection du public

12 État de situation

Ce qu'on perd quand on perd son adresse : repenser l'itinérance et la place du criminologue

Faire alliance dans un système qui exclut : pratiques relationnelles et résistance professionnelle en contexte d'itinérance

Les nouveaux défis de l'itinérance vue de la perspective de... la première ligne.

26 Inspiration

Humaniser la trajectoire judiciaire : le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)

Intervenir ensemble autrement

L'itinérance : un choix de société face auquel on peut (et on doit) agir!

Médiation urbaine : Dialoguer pour mieux cohabiter

44 Invitation à participer à la 2e édition de la Semaine québécoise de la criminologie

47 Entrevue

Entrevue avec M. Rémi Barbeau, Maire de Saint-Jérôme

Entrevue avec Mme Bibeau, Mairesse de Sherbrooke

Entrevue avec Mme Krisztina Balogh, commandante SPVM

Entrevue avec la Mairesse de Longueuil

68 Recherche

Regard sur l'itinérance à Laval : comprendre, prévenir, intervenir

L'itinérance en contexte universitaire : croiser les regards sur l'itinérance étudiante et la cohabitation sociale

76 Table ronde

La rue ne manque pas de solutions. Elle manque de courage.

80 Autour du globe

Quand ça prend un Village pour « sauver » un enfant.

84 Portrait d'une criminologue

Portrait d'une criminologue : Michèle Goyette

88 Lus, vus et entendus pour vous

89 Merci aux membres de comités de l'Ordre !

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Itinérance et criminalité : comprendre les trajectoires pour mieux agir



Josée Rioux, criminologue et présidente
Ordre professionnel des criminologues du Québec



Retour au sommaire

L'itinérance est un phénomène social complexe qui ne peut être compris uniquement sous l'angle de l'absence de logement. Elle est souvent le résultat d'une accumulation de difficultés personnelles, sociales, économiques et institutionnelles qui fragilisent les individus et limitent leurs possibilités de reprendre le contrôle de leur vie. La santé mentale, la consommation de substances psychoactives, les démêlés avec la justice et les difficultés de réintégration sociale peuvent s'entrecroiser et contribuer à maintenir certaines personnes dans un cycle d'exclusion. Pour lutter efficacement contre l'itinérance, il est donc essentiel d'adopter une approche globale qui dépasse la seule réponse résidentielle et qui s'attaque aux problématiques à l'origine de cette précarité.



Itinérance, santé mentale et consommation : des réalités interreliées

Les personnes en situation d'itinérance constituent une population hétérogène dont les parcours sont variés. Certaines vivent une perte soudaine de logement à la suite d'une rupture, d'une perte d'emploi ou de difficultés financières. D'autres connaissent une précarité persistante, marquée par des traumatismes, des problèmes de santé mentale, des dépendances ou une rupture prolongée avec les réseaux de soutien.

Les troubles de santé mentale peuvent contribuer à fragiliser les parcours résidentiels, notamment lorsqu'ils ne sont pas diagnostiqués ou que les services sont difficilement accessibles. La dépression, les troubles anxieux, les troubles psychotiques et les conséquences de traumatismes peuvent compromettre la capacité d'une personne à maintenir un emploi, à gérer ses finances ou à préserver ses relations sociales. Inversement, vivre dans la rue, subir l'insécurité quotidienne et être exposé à la violence peuvent aggraver les problèmes de santé mentale préexistants ou en faire émerger de nouveaux.

La consommation de substances psychoactives peut également jouer un rôle important dans ces trajectoires. Pour certaines personnes, elle représente une tentative de soulager une souffrance psychologique, de composer avec un traumatisme ou de supporter les conditions difficiles de la rue. Toutefois, lorsqu'elle devient problématique, elle peut accentuer l'instabilité, détériorer la santé physique et mentale, fragiliser les liens sociaux et rendre plus difficile l'accès à un logement ou à un emploi.

Il serait néanmoins réducteur de considérer la consommation comme la cause unique de l'itinérance. Les liens sont souvent bidirectionnels : les problèmes de consommation peuvent contribuer à la perte d'un logement, tandis que l'absence de logement peut aggraver ces problèmes. Cette réalité exige des interventions adaptées, fondées sur la réduction des méfaits, l'accès aux soins, le traitement des dépendances et un accompagnement respectueux du rythme de chaque personne.

Le lien avec la criminalité et l'incarcération

L'itinérance, la consommation et les problèmes de santé mentale peuvent aussi se retrouver dans les parcours judiciaires de certaines personnes. Il importe toutefois de rappeler que la majorité des personnes en situation d'itinérance ne doivent pas être assimilées à des personnes criminalisées. L'itinérance n'est pas synonyme de criminalité, et la précarité ne conduit pas automatiquement à des comportements délinquants.

Cependant, les conditions de vie dans la rue peuvent accroître l'exposition à certaines situations susceptibles d'entraîner des démêlés avec la justice. La recherche d'un endroit où dormir, la nécessité de répondre à des besoins fondamentaux ou la présence dans des espaces publics peuvent occasionner des interventions policières. Certaines infractions peuvent également être liées à la survie, à la consommation ou à des difficultés de régulation du comportement, sans que cela signifie que toutes les personnes concernées présentent les mêmes besoins ou les mêmes risques.

Retour au sommaire

Lorsque des problèmes de santé mentale ou de dépendance ne sont pas adéquatement pris en charge, les interventions policières et judiciaires peuvent parfois devenir la réponse par défaut à des situations qui relèvent aussi de la santé et des services sociaux. La judiciarisation risque alors de déplacer le problème sans en traiter les causes. L'incarcération peut interrompre temporairement certaines situations, mais elle ne règle pas nécessairement les difficultés résidentielles, les troubles de santé mentale, les dépendances ou l'isolement social.

Dans certains cas, la prison peut même accentuer la vulnérabilité. La rupture des liens familiaux, la perte d'un emploi, les difficultés financières et la stigmatisation associée au casier judiciaire peuvent fragiliser davantage une personne déjà marginalisée. À sa sortie, elle peut se retrouver sans logement, sans revenu stable et sans réseau de soutien, tout en devant respecter des conditions légales et entreprendre des démarches administratives complexes.

La réintégration sociale : un moment charnière

La sortie de détention constitue une période particulièrement délicate. Une personne peut avoir besoin simultanément d'un logement, de soins de santé, d'un suivi en dépendance, d'un accompagnement psychosocial et d'un soutien pour accéder à l'emploi. Or, ces services sont souvent organisés en silos, avec des critères d'admissibilité, des listes d'attente et des exigences qui ne correspondent pas toujours à la réalité des personnes les plus vulnérables.

Comment respecter des rendez-vous médicaux lorsqu'on ne dispose pas d'un téléphone, d'un moyen de transport ou d'un endroit sécuritaire pour dormir? Comment entreprendre une démarche d'emploi lorsqu'on doit d'abord répondre à ses besoins essentiels? Comment maintenir une abstinence ou suivre un traitement lorsque l'on retourne dans un environnement marqué par l'instabilité et les facteurs de risque?

Ces obstacles ne doivent pas être interprétés comme un manque de volonté. Ils témoignent plutôt de l'écart qui peut exister entre les exigences des systèmes et les capacités réelles d'une personne qui tente de reconstruire sa vie.

Sans accompagnement adapté, certaines personnes peuvent retourner dans les mêmes environnements, retrouver les mêmes difficultés et être de nouveau confrontées à la judiciarisation. La prévention de la récidive doit donc dépasser le cadre strictement judiciaire. Elle suppose de créer des conditions favorables à une réintégration durable, en tenant compte des besoins cliniques, sociaux, résidentiels et professionnels de chaque individu.

Construire des logements ne suffit pas

Le développement de logements abordables et de places d'hébergement constitue une composante incontournable de la lutte contre l'itinérance. Sans accès à un logement stable, il devient extrêmement difficile de retrouver une routine, de prendre soin de sa santé et de développer un sentiment de sécurité. Toutefois, construire des logements ne suffit pas, à lui seul, à résoudre l'ensemble des situations d'itinérance.

Certaines personnes auront besoin d'un accompagnement léger et temporaire pour retrouver leur autonomie. D'autres nécessiteront un soutien soutenu en raison de troubles de santé mentale, de problèmes de consommation, de traumatismes complexes ou d'une longue période passée dans la rue. Une réponse uniforme ne peut donc pas convenir à toutes les situations.

Retour au sommaire

Il faut investir dans des modèles d'intervention qui combinent le logement et les services nécessaires au maintien de celui-ci. L'approche Logement d'abord, par exemple, repose sur le principe qu'une personne n'a pas à résoudre préalablement tous ses problèmes pour accéder à un logement permanent. Le logement constitue un point de départ pour stabiliser sa situation et faciliter l'accès aux soins et aux services. Cette approche gagne à être accompagnée de ressources adaptées, notamment en santé mentale, en traitement des dépendances, en intervention de crise et en soutien communautaire.

Il est également essentiel de renforcer la collaboration entre les organismes communautaires, les établissements de santé, les services sociaux, les services correctionnels, les ressources en dépendance et les acteurs du logement. Cette concertation permettrait d'assurer une meilleure continuité des services, particulièrement lors des transitions critiques, comme une sortie de détention ou une hospitalisation.

Enfin, les interventions doivent reconnaître la personne dans sa globalité. L'objectif ne devrait pas uniquement être de lui trouver un toit, mais de lui donner les moyens de s'y maintenir, de retrouver un pouvoir d'agir et de participer à la société selon ses capacités et ses aspirations.

Une responsabilité collective

L'itinérance et la criminalité ne peuvent être abordées efficacement par des réponses exclusivement policières, judiciaires ou résidentielles. Elles exigent une compréhension des facteurs individuels et structurels qui contribuent à la marginalisation, ainsi qu'une volonté collective d'agir en amont.

Cela signifie investir dans la prévention, faciliter l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances, soutenir les personnes à leur sortie de détention et développer des solutions résidentielles accompagnées de services adaptés. Cela signifie aussi lutter contre les préjugés qui associent systématiquement itinérance, dangerosité et criminalité, car la stigmatisation peut elle-même constituer un obstacle à la réintégration.

Une société qui souhaite réduire durablement l'itinérance doit accepter que les parcours de rétablissement ne sont pas toujours linéaires. Les rechutes, les périodes d'instabilité et les difficultés d'adaptation peuvent faire partie du processus. L'enjeu est de maintenir un filet de sécurité suffisamment solide pour éviter qu'un revers ne se transforme en rupture définitive.

En définitive, lutter contre l'itinérance, c'est bien davantage que construire des logements : c'est bâtir les conditions nécessaires pour que les personnes puissent y demeurer et reconstruire leur vie. C'est reconnaître que la sécurité collective et la justice sociale ne sont pas des objectifs opposés, mais qu'elles peuvent se renforcer mutuellement lorsque les interventions sont humaines, cohérentes et adaptées aux besoins. En plaçant la dignité, la continuité des services et la réintégration au cœur de nos actions, nous pouvons contribuer à briser les cycles d'exclusion et de judiciarisation, tout en offrant à chacun une véritable possibilité de reprendre sa place dans la société.

Retour au sommaire

Mot de la présidente



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport annuel 2025-2026 : des réalisations concrètes au service de la protection du public



David Henry, criminologue, directeur général et secrétaire
Ordre professionnel des criminologues du Québec

Retour au sommaire



L'année 2025-2026 aura été une étape importante pour l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Ainsi, nous avons souligné notre dixième anniversaire, et plusieurs projets ont pris forme ou abouti : entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie, offre de formation continue élargie, première Semaine québécoise de la criminologie, nouvelle stratégie de communication et création d'un programme de bourses. Ces réalisations répondent à une même ambition : mieux protéger le public en soutenant la qualité de la pratique et en faisant connaître et reconnaître l'expertise des criminologues.

Cette année correspond aussi à ma première année complète à la direction générale. J'ai pu y mesurer l'engagement des personnes qui contribuent aux activités de l'Ordre et la diversité des responsabilités que nous assumons collectivement.

Un cadre déontologique renouvelé

Le nouveau Code de déontologie des criminologues est entré en vigueur le 14 août 2025. C'est l'une des avancées majeures de l'année. Après plusieurs années de travaux, la profession dispose d'un cadre déontologique qui lui est propre, plus proche de ses réalités et des responsabilités des criminologues envers les personnes qui reçoivent leurs services.

Pour faciliter son appropriation, l'Ordre a publié un Guide pratique et actualisé sa formation en éthique et déontologie. L'objectif : que les membres comprennent leurs obligations et sachent les appliquer dans leurs situations quotidiennes.

Avec les ordres partenaires, l'OPCQ a aussi contribué à un énoncé précisant les obligations professionnelles liées à l'évaluation et à l'orientation en protection de la jeunesse. Le document distingue les tâches qui doivent être réalisées par une personne habilitée de celles pour lesquelles le soutien d'autres intervenants est possible. Il donne des repères utiles pour concilier collaboration et responsabilité professionnelle.

Une admission rigoureuse, attentive aux différents parcours

Au cours de l'année, 195 criminologues se sont ajoutés au tableau de l'Ordre, dont 37 par

demande d'équivalence. Au 31 mars 2026, l'OPCQ comptait 1 960 membres. En parallèle, 120 demandes d'équivalence ont été reçues, ce qui confirme le poids de ce volet dans nos activités.

L'admission exige une analyse rigoureuse des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Nous avons poursuivi les travaux visant à préciser l'opérationnalisation des compétences propres aux criminologues et développé des stages en milieu de travail au processus d'admission par équivalence.

Ces stages permettent à certaines personnes candidates de compléter ou de démontrer les compétences pratiques attendues. Ils arriment mieux les parcours d'admission aux réalités du travail, sans relâcher les exigences de protection du public.

Davantage de possibilités de formation

Cette année, la formation continue a pris de l'ampleur. L'Ordre a organisé 14 activités, contre quatre l'année précédente, réunissant 545 participants. S'y ajoutent quatre formations en éthique et déontologie, suivies par 83 personnes, et deux activités de transfert des connaissances menées avec le Centre international de criminologie comparée, qui ont attiré 260 participants.

Cette bonification répond à une volonté : offrir des contenus pertinents pour différents milieux de pratique et rapprocher les connaissances issues de la recherche des besoins de l'intervention.

Le développement à l'interne de la formation « Tenue de dossier – niveau 2 » mérite d'être soulignée. En approfondissant les exercices pratiques, elle soutient la qualité de l'information consignée et la capacité de rendre compte du jugement professionnel.

Finalement, nous développons également le module de formation en ligne sur la plateforme Espace Crimino afin de faciliter l'accès aux apprentissages pour nos membres.

Une surveillance qui soutient l'amélioration des pratiques

En inspection professionnelle, 129 inspections ont été réalisées, pour une cible de 130. De ce nombre, 117, soit 90,7 %, ont été jugées satisfaisantes au regard des exigences de l'Ordre. Les situations qui demandent des améliorations font l'objet de recommandations et de suivis adaptés.

Au-delà des chiffres, l'inspection est une occasion de réfléchir à sa pratique, de reconnaître ses forces et de cibler les ajustements nécessaires. Elle contribue directement à la qualité des services offerts au public.

L'année a également servi à réviser l'arbre décisionnel et à élaborer une nouvelle matrice de risque. Ces travaux visent une cohérence accrue des décisions et un meilleur ciblage des interventions de surveillance.

Le Bureau du syndic a aussi connu une transition importante avec le départ de Caroline Ruest et la nomination de Mélissa Raymond Duval comme syndique en titre au mois de janvier 2026. La réorganisation actuelle du Bureau vise à assurer la continuité de ses responsabilités essentielles de protection du public.

Faire connaître la criminologie et soutenir la relève

La première Semaine québécoise de la criminologie, du 15 au 21 mars 2026, a été un beau succès. Coordonnée avec la Société de criminologie du Québec et portée par de nombreux partenaires, elle a proposé 21 activités sous le thème « Comprendre pour mieux protéger ».

L'initiative a créé des occasions de dialogue entre le public, la recherche et les milieux de pratique. Elle a montré la diversité des contributions de la criminologie : prévention, intervention auprès des personnes victimes et contrevenantes, réinsertion sociale, justice réparatrice, recherche et capsules informatives.

Nous avons aussi revu notre stratégie de communication et accueilli une chargée de communications. Une présence plus structurée sur les réseaux sociaux aide à mieux expliquer les fonctions de l'Ordre et le rôle des criminologues. Les numéros 11 et 12 du Beccaria ont poursuivi ce travail de partage des connaissances et de mise en valeur des pratiques.

Enfin, l'Ordre a créé un programme de quatre bourses de 2 500 $ pour les étudiants au baccalauréat en criminologie des universités Laval et de Montréal (volet intervention). Il vise à soutenir la persévérance et l'engagement de la relève.

Préparer la suite ensemble

Les travaux de planification stratégique 2026-2029 ont dégagé trois orientations : la consolidation de notre capacité organisationnelle, la qualité de la pratique et la reconnaissance de la profession. Ils prolongent les efforts de gouvernance et de gestion responsable qu'exige une organisation de notre taille.

Ce bilan repose sur une contribution collective. Je remercie la présidente, Josée Rioux, le conseil d'administration, l'équipe de la permanence, le Bureau du syndic, l'équipe d'inspection et les membres des comités. Merci également aux criminologues qui participent à nos activités et partagent leur expertise. Votre engagement nous permet de poursuivre notre mission et d'aborder la prochaine étape du développement de l'Ordre avec confiance.

L'intégralité de notre rapport annuel 2025-2026 est disponible sur notre site internet.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

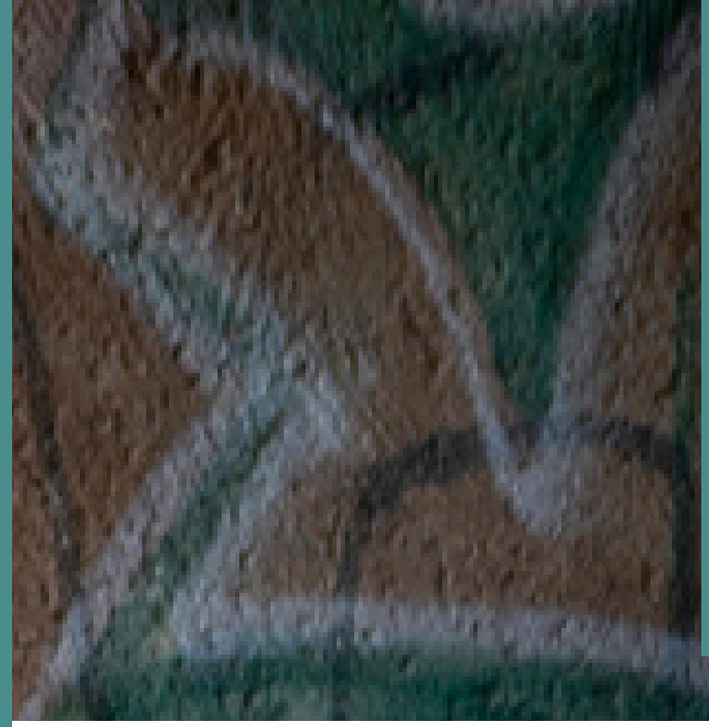
Ce qu’on perd quand on perd son adresse : repenser l’itinérance et la place du criminologue



Jacky Dallaire, chercheur indépendant, ancien entrepreneur



Retour au sommaire



État de situation

On pense souvent l’itinérance par le manque : manque de logement, de revenu, de soins, de stabilité. C’est juste, mais incomplet. Il existe un autre manque, plus discret, que l’on nomme rarement : la perte d’une continuité. Un intervenant de proximité qui, soir après soir, croise le même homme aux abords d’une station de métro, finit par le savoir : avant la rue, cet homme a été un fils, un travailleur, un voisin, peut-être un père. Aujourd’hui, ces fils se sont rompus, et il ne sait plus toujours comment relier ce qu’il a été à ce qu’il est devenu.

À mesure que les mois passent, son propre récit s’amincit lui aussi. Il se réduit à la logistique de la a survie : où dormir, où manger, où se réchauffer?

Pendant ce temps, ce qu’il a aimé, espéré, accompli s’efface faute d’un interlocuteur pour l’entendre. Perdre son logement, ce n’est donc pas seulement perdre quatre murs. C’est perdre une place dans le récit collectif : une adresse à partir de laquelle exister aux yeux des autres, un point depuis lequel se raconter au passé, au présent et au futur.

Quand une personne perd cette place, d’autres se chargent souvent de la nommer à sa place. Les institutions disposent d’un vocabulaire efficace : vulnérable, désorganisé, non collaborant, intoxiqué, récidiviste, cas complexe. Ces mots ont leur utilité. Ils orientent une intervention, justifient une ressource, protègent parfois une équipe épuisée. Mais ils ont aussi un effet secondaire : ils écrivent l’histoire de la personne sans elle, et cette histoire la précède désormais partout. L’étiquette voyage d’un système à l’autre; elle devient la première chose que lit l’institution suivante. Peu à peu, la

Retour au sommaire

personne devient le personnage secondaire d'un récit qui appartient aux autres : le dossier de la police, la plainte du voisinage, le triage à l'urgence, le rapport présentenciel. On la décrit beaucoup; on la laisse rarement se raconter en dehors de nos balises cliniques.

C'est ici que la criminologie a quelque chose à offrir, parce qu'elle se tient précisément aux carrefours où ces récits se croisent et se durcissent. Elle observe la judiciarisation de la survie: dormir, mendier, flâner, occuper l'espace public. Ces gestes deviennent parfois des délits de visibilité, transformant une condition sociale en problème pénal. Le phénomène est documenté au Québec. Les travaux de Céline Bellot et de Marie-Eve Sylvestre ont notamment recensé, à la Cour municipale de Montréal entre 1994 et 2010, plus de 64 000 constats d'infraction remis à des personnes en situation d'itinérance. Ironiquement, ces personnes ont souvent pu être repérées parce que, faute d'adresse personnelle, elles avaient inscrit celle d'un organisme communautaire.

Le système consigne ainsi quelqu'un qui n'a, littéralement, plus d'adresse. Puis la contravention impayable se transforme parfois en mandat, et le mandat en détention. À cela s'ajoutent les conditions territoriales, qui interdisent parfois à une personne de fréquenter certains secteurs, parfois les mêmes quartiers où elle dort, reçoit de l'aide ou maintient ses rares liens. Cette mécanique ne frappe pas tout le monde également. Les recherches sur le profilage social montrent qu'elle pèse de façon disproportionnée sur les personnes autochtones et racisées, déjà surreprésentées dans plusieurs espaces du système pénal. Le casier s'épaissit à mesure que la trajectoire s'amincit.

Dans la foulée des travaux de Shadd Maruna sur les récits de réhabilitation, la criminologie narrative rappelle pourtant une chose simple : la façon dont une personne raconte sa vie, et la façon dont on la lui raconte pèsent sur ce qu'elle peut encore devenir. Le criminologue n'est donc pas qu'un gestionnaire de risque. Qu'il le veuille ou non, il participe aussi au récit institutionnel produit autour d'une personne.

D'où la réflexion que je souhaite soumettre, sans rien retirer aux contraintes bien réelles du terrain : et si, à côté de la question « comment gérer cette personne? », nous prenions aussi le temps de demander « quel récit sommes-nous en train d'écrire à son sujet, et ce récit l'aide-t-il à se réinscrire dans une trajectoire possible? »

La stabilisation et la réduction du risque demeurent essentielles; personne ne se reconstruit dans le chaos. Mais elles ne suffisent pas. Concrètement, cela peut vouloir dire peu de choses qui changent beaucoup : demander à la personne son propre récit avant d'ouvrir son dossier; nommer ses compétences et ses liens autant que ses diagnostics; lui rendre la parole sur ce qui l'a menée là plutôt que de la lui réciter; lui laisser une place de narratrice, et pas seulement de sujet d'évaluation.

Redonner un logement est fondamental. Redonner une adresse narrative l'est tout autant : un point d'ancrage symbolique d'où la personne peut enfin dire, en son nom, « voici ce qui m'est arrivé, et voici ce que je peux encore devenir ».

Tant que nous écrivons cette phrase à sa place, nous administrons une marge. Le jour où nous l'aidons à la reprendre, la criminologie devient autre chose qu'une comptabilité du risque : un travail de réinscription. Car ce qu'on perd quand on perd son adresse, ce n'est pas seulement le toit. C'est le droit d'être l'auteur de sa propre histoire, et le lui rendre fait partie du travail.

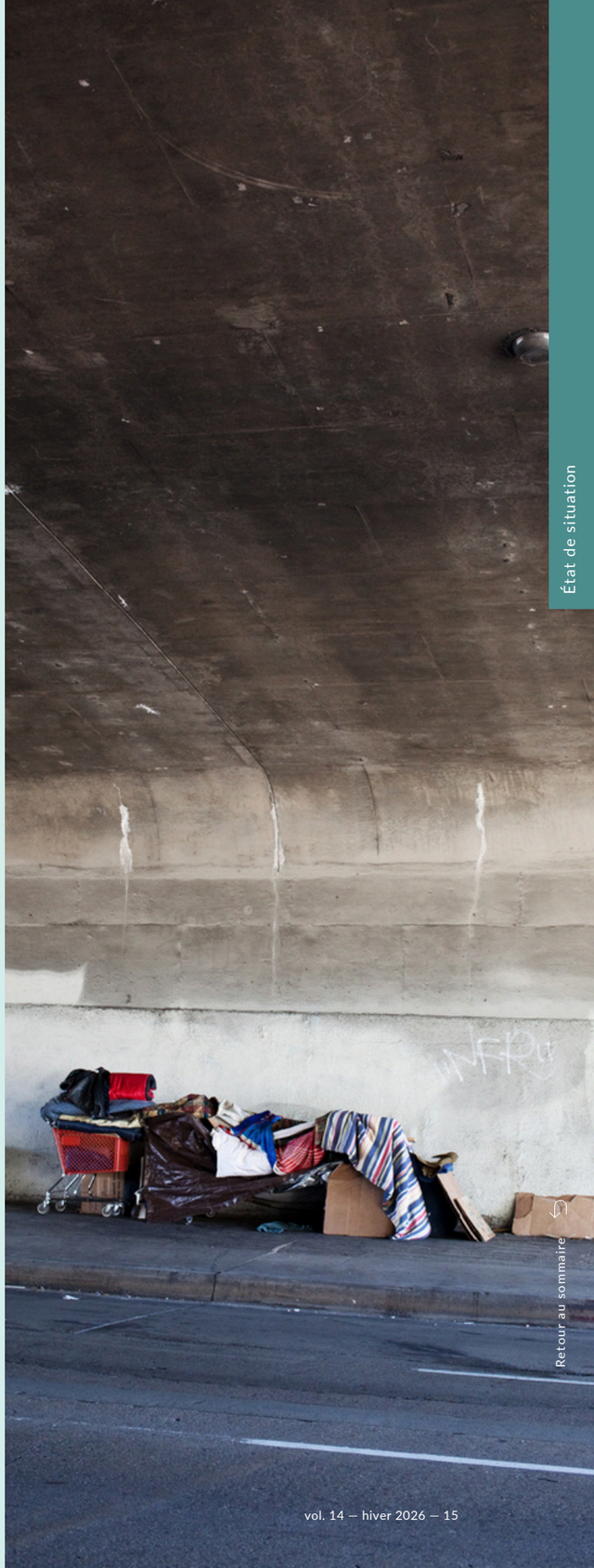
Retour au sommaire

Références

Bellot, C. et Sylvestre, M.-E. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47 (hors-série), 11-44.

Maruna, S. (2001). *Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. American Psychological Association.

Sylvestre, M.-E., Blomley, N. et Bellot, C. (2019). *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People*. Cambridge University Press.



État de situation

Retour au sommaire



Faire alliance dans un système qui exclut : pratiques relationnelles et résistance professionnelle en contexte d'itinérance

Judith Sigouin, travailleuse sociale et professionnelle répondante en itinérance
CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal

Retour au sommaire

L'itinérance constitue une réalité complexe qui ne peut être comprise uniquement à travers le prisme des difficultés individuelles (MacDonald, 2024). Les parcours des personnes qui vivent une situation d'itinérance sont généralement marqués par une accumulation de ruptures relationnelles, sociales et institutionnelles qui participent à leur marginalisation (MacDonald et Sigouin, 2025). Dans ce contexte, la relation d'accompagnement établie avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) peut prendre une importance particulière. Les résultats de ma recherche doctorale, portant sur l'alliance thérapeutique (AT) entre travailleur.euse. s sociaux.ales et personnes en situation d'itinérance (PSI), permettent de mettre en lumière le rôle essentiel que peut avoir cette relation dans la lutte contre les effets de la stigmatisation et de l'exclusion sociale.

Cette recherche est enracinée dans ma pratique professionnelle auprès de PSI qui demeuraient exclues des services traditionnels. Cette expérience m'a permis d'observer autant les obstacles structurels limitant l'accès aux soins que la force des liens de confiance pouvant émerger entre intervenants et personnes accompagnées. Le constat selon lequel certains services répondent difficilement aux réalités des personnes les plus vulnérables est de plus en plus documenté (Côté et Sigouin, 2024).

Validant une large littérature (Gaetz et al., 2013; Giano, 2020; MSSS, 2021), les témoignages recueillis dans le cadre de ma recherche révèlent que l'itinérance renvoie à bien davantage qu'à l'absence d'un logement. Elle s'inscrit dans une dynamique de ruptures qui touchent plusieurs sphères de l'existence. Certaines prennent forme à l'échelle microsociologique, notamment à travers les expériences de violence familiale, les séparations, les deuils ou les trajectoires marquées par l'isolement. D'autres s'inscrivent davantage à l'échelle macrosociologique et se traduisent par des processus de marginalisation, de désaffiliation sociale et d'exclusion. L'itinérance apparaît ainsi comme une expérience où se croisent des ruptures du lien à soi, du lien aux autres et du lien à la société (Sigouin, 2026).

Ces dynamiques ne peuvent être dissociées du contexte sociopolitique dans lequel elles prennent forme. L'influence des valeurs néolibérales, qui associent l'inclusion sociale à la productivité et à l'autonomie économique (Dardot et Laval, 2010), apparaît incontournable pour comprendre les processus de mise en marge vécus par ces personnes. Cette logique traverse également le RSSS. L'implantation de modèles de gestion axés sur la performance, la rentabilité et la standardisation des pratiques a contribué à la fragmentation des services et à leur complexification (Bourque et al., 2019).

Dans cette perspective, les situations et les trajectoires de vie des personnes sont souvent catégorisées en fonction des programmes auxquels elles sont associées ou des problématiques qui leur sont attribuées. Il en résulte un risque important de stigmatisation institutionnelle, où l'étiquette finit par occulter la singularité de l'individu (Rist, 2015). Les personnes rencontrées dans le cadre de la recherche ont notamment décrit comment certaines étiquettes sociales finissent par façonner le regard porté sur elles, tant par les autres citoyens et les institutions que par elles-mêmes. Cette intériorisation du stigmate peut engendrer une profonde fragilisation identitaire et contribuer à maintenir les personnes dans des trajectoires d'exclusion (Goffman, 1975; Thorpe, 2018; Sigouin, 2026).

Dans un tel contexte, l'établissement d'une relation de confiance apparaît comme un enjeu central. Depuis plusieurs décennies, la littérature scientifique identifie l'AT comme l'un des principaux facteurs associés à la réussite des démarches d'accompagnement (Baillargeon et Puskas, 2013). Cette notion repose sur la confiance et la collaboration entre les acteurs (Bordin, 1983).

Toutefois, le concept d'AT a principalement été développé dans des disciplines comme la psychothérapie ou la médecine, où l'intervention

Retour au sommaire



Retour au sommaire

se déroule généralement dans des contextes relativement contrôlés et centrés sur l'individu. Le travail auprès des PSI présente des défis très différents. Les difficultés rencontrées dépassent largement l'espace de la rencontre clinique et sont intimement liées à des facteurs sociaux, économiques et politiques. La question devient alors la suivante : comment construire une AT dans un contexte marqué par autant de ruptures et d'inégalités structurelles?

Les résultats de la recherche suggèrent que la réponse réside dans des pratiques inscrites dans différents niveaux relationnels et visant explicitement à panser ces ruptures. Une première dimension importante concerne la mutualité dans la relation. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les intervenants de s'éloigner d'une posture d'expert ou d'autorité afin de favoriser une relation plus horizontale. L'authenticité, la transparence, le dévoilement de soi lorsque pertinent et une certaine proximité émotionnelle sont apparus comme des éléments favorisant l'établissement de la confiance ainsi qu'un rapport davantage centré sur la personne que sur l'étiquette qui lui est apposée.

L'autodétermination constitue une seconde composante essentielle de l'AT. Les personnes participantes ont souligné l'importance de pouvoir exercer un réel pouvoir décisionnel sur leur propre trajectoire. Dans un système où elles sont fréquemment définies par leurs besoins ou leurs difficultés, la possibilité de reprendre une place active dans les décisions qui les concernent représente une expérience significative de réappropriation de soi.

La reconnaissance sociale, qui implique un certain pragmatisme dans l'accompagnement offert, représente également un pilier fondamental de la relation d'alliance. Les participants ont insisté sur l'importance que les interventions produisent des effets concrets dans leur vie quotidienne. Dans un contexte de précarité où les besoins de base demeurent souvent insatisfaits, l'AT ne peut se limiter à une relation intersubjective. Elle implique également une reconnaissance active des conditions matérielles de vie et des obstacles auxquels les personnes font face. Les pratiques les plus significatives sont souvent celles qui conjuguent soutien relationnel et action concrète afin de favoriser l'amélioration des conditions de vie.

Cette reconnaissance passe notamment par la constance de l'accompagnement. Plusieurs participants ont souligné combien les ruptures répétées de services peuvent renforcer le sentiment d'abandon déjà présent dans leur parcours. À l'inverse, la présence durable d'un intervenant, capable d'accompagner la personne à travers différentes étapes de son cheminement et dans différents espaces, favorise le développement d'une relation approfondie dans laquelle l'autre peut être vu sous une multiplicité d'angle et non seulement selon un statut attitré. Le travail de proximité apparaît alors comme un outil incontournable.

Enfin, l'étude a mis en lumière l'importance de certaines pratiques créatives développées par les intervenants pour contourner les limites des systèmes de services. Qu'il s'agisse d'accompagner une personne au-delà des exigences habituelles du mandat, de faire preuve de souplesse dans l'application des règles ou d'innover afin de répondre à des besoins non couverts, ces initiatives témoignent d'un engagement concret envers les personnes accompagnées. Elles traduisent également une posture critique face aux injustices structurelles qui entravent leur inclusion sociale (Pease et Nipperess, 2020).

Les effets de ces pratiques dépassent largement le cadre immédiat de l'intervention. Les personnes rencontrées ont décrit comment l'AT favorisait une reconnexion avec elles-mêmes et une restauration de l'estime personnelle. Dévoilant un effet fédérateur, cette reconnexion avec soi favorise souvent la mise en action, laquelle renforce à son tour la confiance en ses capacités chez la personne. Plusieurs PSI accompagnées ont également rapporté que cette expérience relationnelle contribuait à restaurer leur confiance envers les autres et à raviver l'espoir de pouvoir réintégrer des liens sociaux significatifs.

Au final, les résultats de cette recherche invitent à réfléchir aux orientations actuelles de notre système de services. Alors que les pratiques favorisant la mutualité, l'autodétermination et la reconnaissance sociale apparaissent comme des fondements essentiels de l'AT, elles se heurtent souvent à des structures institutionnelles marquées par la standardisation, la hiérarchisation et les impératifs de performance.



Retour au sommaire

Pourtant, ce sont précisément ces pratiques, parfois gardées silencieuses, qui semblent permettre de contrer les effets de la stigmatisation et de soutenir les processus de réaffiliation sociale. Malgré les contraintes auxquelles elles sont confrontées, elles témoignent de formes discrètes, mais réelles de résistance professionnelle qui rappellent l'importance fondamentale de la solidarité humaine dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance.

Références

Baillargeon, P. et Puskas, D. (2013). L'alliance thérapeutique : conception, pratique. Défi Jeunesse, 19 (3), 4 –9. http://www.unipsed.net/wp-content/uploads/2014/09/alliance_defi_06_13.pdf

Bordin, E. S. (1983). A working alliance based model of supervision. The Counseling Psychologist, 11, 35–42. https://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/handle/2027.42/68473/10.1177_0011000083111007.pdf

Bourque, M., Grenier, J. et Rullac, S. (2019). Travail social : des pratiques en tension ? Nouvelles pratiques sociales, 30(2), 19–27. https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2019-v30-n2-nps04996/1066098ar.pdf

Côté, P.-B. et Sigouin, J. (2024). Recourir. Dans S. -A. MacDonald (dir.), L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté (p. 137–166). Presses de l'Université du Québec.

Dardot, P. et Laval, C. (2010). La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale. La Découverte.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). S'allier devant l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf

MacDonald, S-A. (2024). Introduction. L'itinérance au Québec d'hier à aujourd'hui. Dans S-A. MacDonald, (dir.) Des réalités plurielles : portrait complexe de l'itinérance à Montréal. Presses de l'Université du Québec.

MacDonald, S.-A. et Sigouin, J. (2025). Health promotion and homelessness. Oxford Bibliographies in Public Health. https://doi.org/10.1093/OBO/9780199756797-0222

Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T. et Gulliver, T. (2013). État de l'itinérance au Canada, 2013. Canadian Homelessness Research Network Press. https://homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2013_FR_0.pdf

Giano, Z., Williams, A., Hankey, C., Merrill, R., Lisnic, R. et Herring, A. (2020). Forty years of research on predictors of homelessness. Community Mental Health Journal, 56(4), 692–709.

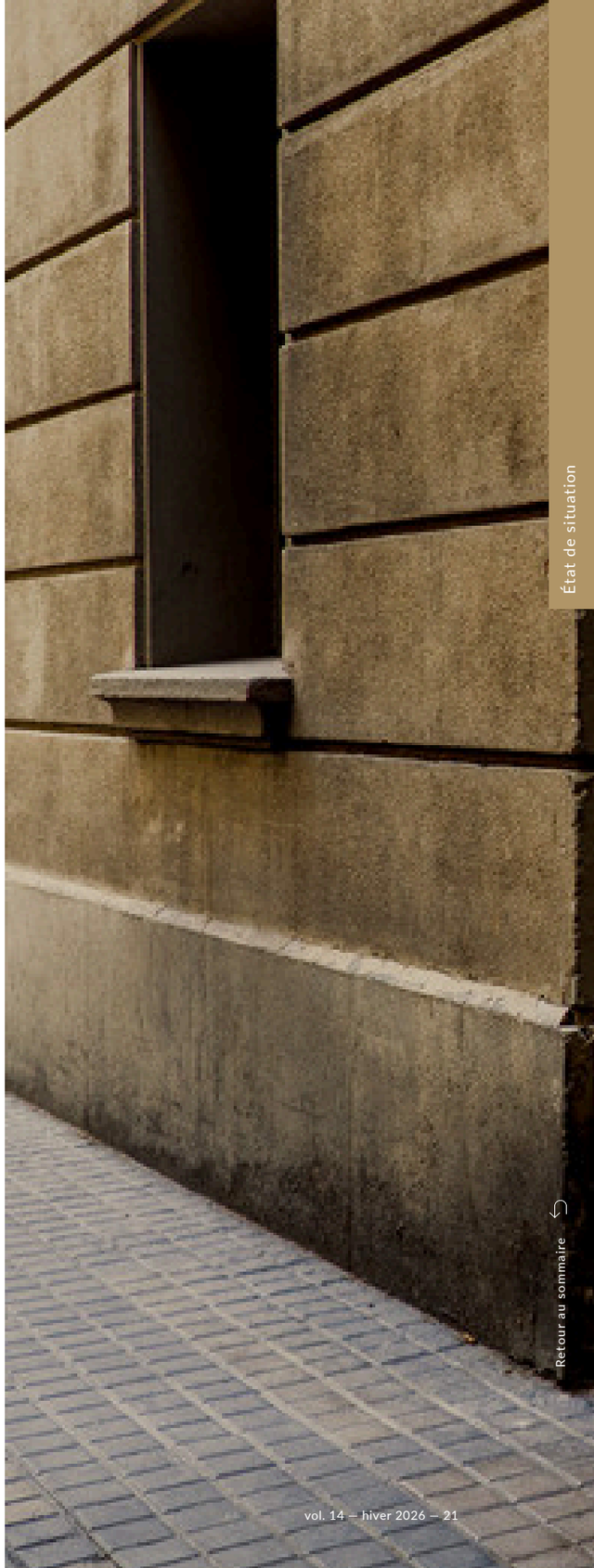
Goffman, E. (1975). Stigmate. Les usages sociaux des handicaps. Les Éditions de Minuit.

Pease, B. et Nipperess, S. (2020). Doing critical social work in neoliberal context: Working on the contradictions. Dans B. Pease, S. Goldingay, N. Hosken et S. Nipperess (dir.), Doing critical social work: Transformative practices for social justice. Routledge.

Rist, B. (2015). Le travail des émotions dans les pratiques d'intervention sociale. Dans M.-H. Soulet (dir.), Les nouveaux visages du travail social (pp. 185–204). Presses universitaires de Fribourg.

Sigouin, J. (2026). Entre précarité, institutions et création de lien : saisir l'alliance thérapeutique en travail social auprès des personnes en situation d'itinérance. [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fhdl.handle.net%2F 1866%2F44955&data=05%7C02%7Cjudith.sigouin%40umontreal.ca%7Ca1622cf54b1f43d1713808ded6dec102%7Cd27eefec2a474be7981e0f8977fa31d8%7C1%7C0%7C639184449395453385%7CUnknown%7CTW

Thorpe, C. (2018). Social theories for social work: Ideas and applications. Routledge.



Retour au sommaire

Retour au sommaire



Les nouveaux défis de l'itinérance vue de la perspective de… la première ligne.



Nicolas Bourdet, criminologue
UPS-J (Urgences psychosociales–Justice) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



L'itinérance au Québec. Selon les statistiques du ministère de la santé et des services sociaux du Québec, il y aurait en ce moment plus de 12 000 personnes qui sont en situation d'itinérance au Québec, dont plus de 40 % sont à Montréal. Entre 2022 et 2025, le nombre de personnes sans abris a augmenté de 20%. Le problème croît, rapidement.

Parmi ces personnes, 60 % sont aux prises avec **des problèmes de santé mentale**, comparativement à 20 % en population générale) et 60% ont **des troubles liés à la consommation**. Parmi eux, 47% vivent simultanément **avec les deux** (statistiques Canada). On parle ici de la **concomitance**. Ce dernier fait s'avère particulièrement important, et j'y reviendrai.

Je cite ces chiffres, mais ne travaille moi-même pas en analyse ou recherche. Je travaille **en première ligne** depuis 23 ans comme criminologue au sein de l'équipe UPS-J (**Urgences psychosociales –Justice**) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et j'interviens dans des situations de crise.

Bien qu'il n'y ait pas vraiment de journée typique en soi et que les gens que je vois sont de circonstances très variées, je peux dire que le milieu de l'itinérance apparaît de manière plus prévalente que les autres dans mon quotidien, les problèmes de santé mentale sont largement surreprésentés dans ce milieu. Voici donc mes observations sur l'évolution de ce problème depuis le début de ma carrière à UPS-J. Elles ne sont pas appuyées par des chiffres, ne sont pas le résultat d'une recherche. C'est simplement un témoignage, une **vue de la première ligne**.

Le nombre de gens en situation d'itinérance augmente de manière qui me semble exponentielle et **le nombre de places en refuges paraît largement dépassé par le nombre de gens dans la rue**. Quand je repense à mes débuts, je n'ai pas souvenir de campements de plusieurs centaines de personnes, de ruelles adjacentes aux ressources d'hébergement remplies de gens qui demeurent dehors nuit et jour. Lorsque j'étais appelé à intervenir pour un de leurs usagers en crise, mon souvenir est que cela se passait presque toujours DANS la ressource, avec une personne qui y était hébergée, connue des intervenants qui m'appelaient. Maintenant, une large partie des interventions dans les refuges se passe dehors, auprès de clients qui ne sont que vaguement connus par les intervenants qui m'appellent, dont le nom est souvent inconnu, qui errent près de la ressource, mais n'y entrent pas. Je note donc un nombre de plus en plus grand de personnes qui « gravitent » près des services, mais qui en demeurent largement désaffiliées, ce qui limite bien sûr la portée de ces services.

Si le nombre de places en refuges était suffisant, cette désaffiliation d'une partie de leur clientèle serait-elle réglée? Probablement pas. Comme j'ai mentionné plus haut, 60% de la population itinérante est aux prises avec un problème de consommation. Ce chiffre est peut-être inchangé depuis des années, je l'ignore, mais la nature de la consommation a selon moi changé et pose un plus large défi, plus notablement depuis **l'arrivée du crystal meth** il y a environ 15-20 ans.

« Cocaïne des pauvres », drogue synthétique pouvant être produite localement, elle est plus facilement disponible et beaucoup moins chère à l'achat que la cocaïne ou le crack (parfois aussi peu que 5$ la dose). Dans ce contexte beaucoup de ses consommateurs peuvent varier entre 8 et 12 doses par jour (on m'a déjà rapporté jusqu'à 15). Induisant des effets psychostimulants importants et un besoin quasi irrépressible de consommer en chaîne ou « binger » pendant parfois 24 heures, ce type de consommation peut, à lui seul, empêcher une personne de pouvoir fonctionner dans le cadre pourtant peu restrictif des refuges. En d'autres mots, pour plusieurs la consommation de crystal cause une rupture telle de fonctionnement que même les services de première ligne spécialisés en itinérance deviennent de plus en plus débordés

Retour au sommaire

Retour au sommaire

et impuissants. Nombre d'intervenants de ce milieu avec qui je travaille m'ont partagé leur désarroi face à ce nouveau mode de consommation. Vaillants et dévoués, il leur arrive pourtant de remettre en question l'utilité objective de leurs services dans la « lutte contre l'itinérance », où aucun cycle n'est réellement brisé et que le seul objectif réaliste devient d'assurer la survie de beaucoup d'usagers qui ne vivent que pour consommer. Ils acceptent des repas, des douches et du linge, mais n'adhèrent à aucun autre service ou suivi, des années durant. Ces choses me sont expliquées et je les constate directement moi-même.

Dans ce milieu de l'itinérance, je note aussi une hausse très importante de **psychoses induites**, selon moi plus souvent à cause du Crystal meth que d'autres types de consommation. Alors que la concomitance de problèmes de santé mentale et consommation existe depuis très longtemps, cela s'exacerbe particulièrement depuis quelques années (oui depuis l'arrivée du crystal meth). La fréquence et la gravité de ces psychoses (avec des Sx de paranoïa, d'agitation et d'agressivité souvent dangereuses) sont un problème important pour le réseau de la santé dans son ensemble. Il devient difficile, même après plusieurs transports et hospitalisations, de distinguer si une personne n'a que des symptômes induits ou également des symptômes primaires. Le cycle se répète souvent sans solution médicale, sociale ou judiciaire efficace. Les soins psychiatriques et les services en dépendance ont des limites légales nombreuses. Toutes ces choses, avec le droit des usagers de refuser de se stabiliser, contribuent à chroniciser leur mode de vie.

Les causes plus larges de l'itinérance (la crise du logement, le coût plus cher de la vie, les failles des filets sociaux) sont connues. **Les solutions proposées**, elles, sont diverses, mais souvent simplistes et déconnectées des réalités du terrain et les intervenants de ce milieu le dénoncent. Je suis l'un d'eux.

« Gouverner, c'est d'abord loger son peuple. »

Henri Grouès, dit « l'Abbé Pierre », député français et fondateur des groupes Emmaus, luttant contre la pauvreté et l'exclusion.

Je ne suis d'aucune façon un expert en matière d'itinérance, ce que je vous décris ci-haut est uniquement la perspective que j'ai au « niveau du sol » et ce que mes observations me font conclure. Mes expériences quotidiennes sont très nombreuses, mais ma vue d'ensemble limitée, je le reconnais. Mon rôle est celui qui œuvre en fin de compte uniquement, au moment de la crise, qui éteint les feux, mais qui ne connaît pas mieux qu'autrui les meilleures façons de les prévenir efficacement, même après 23 ans. Tel est la complexité de ce problème et la grandeur du défi que nous avons comme société face à lui.



Humaniser la trajectoire judiciaire : le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)



Marie-Pier Rioux, criminologue
Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)



Retour au sommaire

Les personnes vivant avec un problème de santé mentale, souvent accompagné d'un trouble lié à l'usage de substances, sont surreprésentées dans le système de justice pénale. Derrière les accusations criminelles se cachent fréquemment des réalités complexes : psychose, dépression majeure, trouble de la personnalité, traumatisme, dépendance à l'alcool ou aux drogues, itinérance, isolement social ou précarité économique. Dans ces situations, l'intervention judiciaire traditionnelle atteint parfois ses limites. Punir un comportement sans agir sur les facteurs qui en sont à l'origine risque de perpétuer un cycle de récidive, de judiciarisation répétée et de détérioration de l'état de santé de la personne.

C'est dans cette perspective qu'a été développé le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM), une initiative novatrice qui vise à humaniser la trajectoire judiciaire des personnes présentant des enjeux de santé mentale et de dépendance. Le programme repose sur une conviction fondamentale : la gestion du risque pour la société passe d'abord par le traitement des problèmes de santé mentale et de dépendance qui contribuent aux comportements délinquants. Le PAJ-SM propose une approche différente de la justice, centrée sur la compréhension des besoins de la personne, la responsabilisation, l'accompagnement et la collaboration intersectorielle. Il ne s'agit pas de minimiser la gravité des gestes posés ni de soustraire les personnes à leurs responsabilités. Au contraire, le programme reconnaît que la responsabilisation est plus efficace lorsqu'elle s'accompagne d'un soutien clinique et psychosocial adapté.

L'un des principes fondamentaux du PAJ-SM est que la justice et la santé sont étroitement liées. Lorsqu'une personne vit une psychose non traitée, une dépendance sévère ou une désorganisation importante de son fonctionnement, le risque de comportements problématiques peut augmenter. À l'inverse, lorsque cette même personne reçoit les soins, les traitements et le soutien nécessaires, le risque de récidive diminue considérablement. Ainsi, la gestion du risque ne repose pas uniquement sur les mesures judiciaires ou les conditions imposées par les tribunaux, mais également sur l'accès à des services de santé mentale et de dépendance de qualité.

Cette vision s'inscrit dans une approche moderne de la justice qui reconnaît les déterminants sociaux et cliniques de la criminalité. Les comportements délinquants ne surviennent pas dans un vide. Ils sont souvent influencés par des facteurs de vulnérabilité qui nécessitent une intervention globale. Le PAJ-SM permet donc d'agir sur les causes sousjacentes plutôt que seulement sur les conséquences.

Le succès du programme repose sur une collaboration étroite entre trois grands partenaires gouvernementaux : le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité intérieure et le réseau de la Santé et des Services sociaux. Chacun apporte une expertise complémentaire et essentielle à l'atteinte des objectifs du programme.

Le ministère de la Sécurité intérieure contribue à l'évaluation et à la gestion des risques liés à la sécurité publique. Les partenaires correctionnels et policiers participent à la mise en œuvre de stratégies permettant d'assurerla protection de la population tout en favorisant la réinsertion sociale des participants.

Le ministère de la Sécurité intérieure contribue à l'évaluation et à la gestion des risques liés à la sécurité publique. Les partenaires correctionnels et policiers participent à la mise en œuvre de stratégies permettant d'assurer la protection de

Retour au sommaire
Inspiration

la population tout en favorisant la réinsertion sociale des participants.

Le réseau de la Santé et des Services sociaux, quant à lui, joue un rôle central dans l'évaluation clinique, l'accès aux soins, le suivi thérapeutique et l'accompagnement psychosocial. Les équipes spécialisées travaillent à identifier les besoins de la personne et à mettre en place des interventions adaptées à sa réalité.

Cette collaboration intersectorielle constitue l'une des grandes forces du PAJ-SM. Plutôt que d'agir en silo, les partenaires partagent leurs expertises et leurs informations afin de construire un plan d'intervention cohérent et centré sur les besoins de la personne. Cette approche favorise une meilleure continuité des services et réduit les risques de rupture dans les trajectoires de soins.

L'approche du PAJ-SM est également profondément humaine. Elle reconnaît que derrière chaque dossier judiciaire se trouve une personne avec son histoire, ses difficultés, ses forces et son potentiel de changement. Le programme favorise l'établissement d'un lien de confiance avec le participant et mise sur sa participation active dans la démarche. L'objectif n'est pas uniquement de répondre aux exigences judiciaires, mais également de soutenir un processus de rétablissement durable.

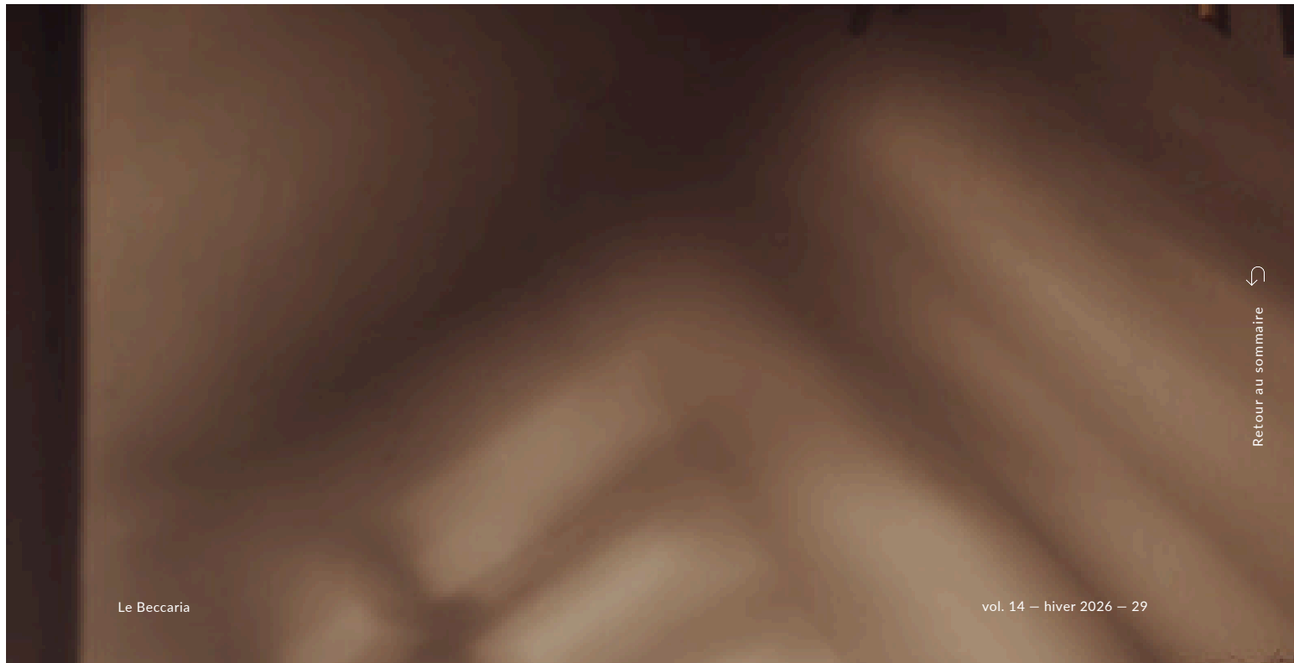
Les participants sont encouragés à s'engager dans des traitements, à développer leurs habiletés d'adaptation, à améliorer leur stabilité résidentielle, à reprendre contact avec leur réseau social et à travailler sur les facteurs qui contribuent à leur vulnérabilité. Cette démarche permet non seulement de réduire les comportements criminels, mais aussi d'améliorer la qualité de vie et le fonctionnement global de la personne.

Les retombées positives du PAJ-SM sont multiples. Pour les participants, le programme favorise l'accès à des services qui auraient parfois été difficiles à obtenir autrement. Pour les proches, il représente souvent une source d'espoir et un soutien important dans des situations complexes. Pour le système judiciaire, il contribue à réduire la récidive et à orienter les ressources vers des interventions plus efficaces. Enfin, pour la société, il permet de renforcer la sécurité publique en agissant directement sur les facteurs de risque associés à la délinquance.

Humaniser la trajectoire judiciaire ne signifie pas être moins rigoureux ou moins préoccupé par la protection du public. Au contraire, cela signifie reconnaître que la sécurité de la population passe par des interventions qui favorisent le changement réel chez les personnes concernées. Lorsqu'une personne reçoit les soins et le soutien nécessaires pour gérer sa maladie mentale ou sa dépendance, elle est davantage en mesure de respecter les règles sociales, de maintenir sa stabilité et de participer positivement à sa communauté.

Le PAJ-SM illustre ainsi une vision de la justice qui conjugue responsabilisation, compassion et efficacité. En misant sur la collaboration entre la justice, la sécurité intérieure et la santé, le programme offre une réponse adaptée à des problématiques complexes qui ne peuvent être résolues par un seul système. Il démontre qu'il est possible d'allier protection du public et respect de la dignité humaine.

En définitive, le PAJ-SM représente bien plus qu'un programme judiciaire. Il constitue un modèle de partenariat intersectoriel où la gestion du risque passe par la compréhension et le traitement des enjeux de santé mentale et de dépendance. En plaçant l'être humain au cœur de l'intervention, il contribue à bâtir une société plus sécuritaire et plus inclusive.



Intervenir ensemble autrement



Doriane Côté, inspectrice



Claudia Gagnon, coordonnatrice de projets
Criminologie et initiatives policières





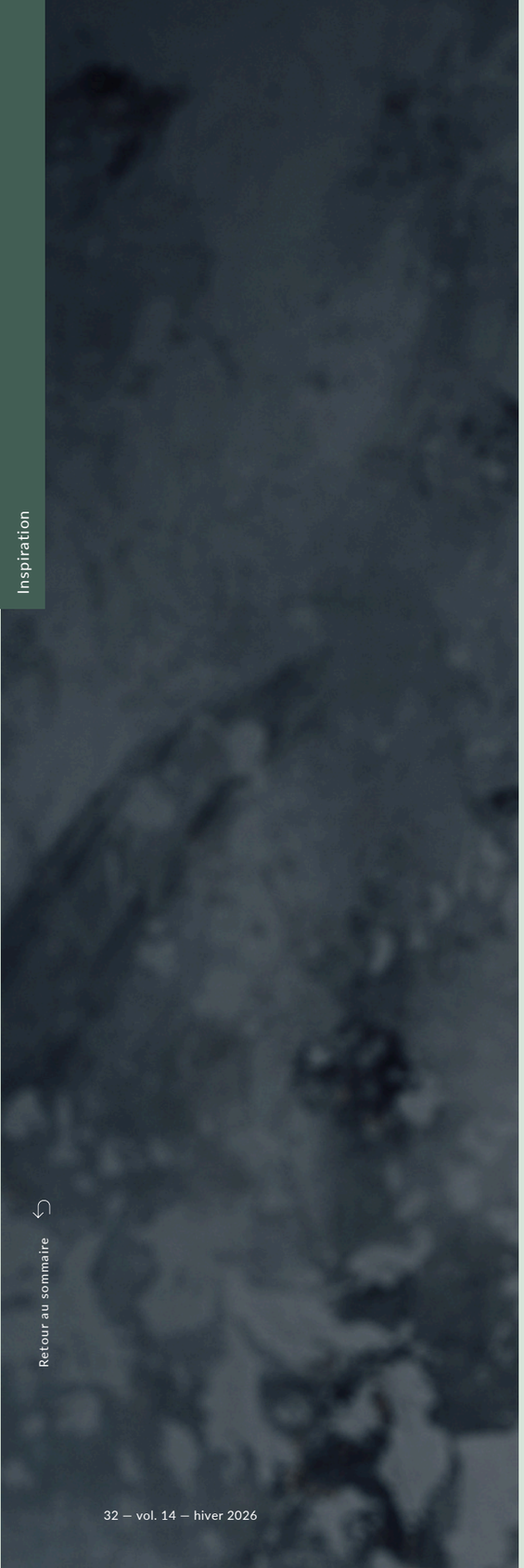
Les interventions en contexte d'itinérance font partie des réalités policières et nous amènent à intervenir dans des situations complexes où se côtoient des enjeux de sécurité, sociaux, de santé physique et mentale, et de cohabitation. Comme l'ensemble des services et organismes qui interviennent auprès de cette clientèle, le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG), par son mandat, est appelé à intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance.

L'approche policière traditionnelle demeure essentielle pour assurer la sécurité publique et l'application des lois. Toutefois, certaines situations complexes entraînent des interventions policières répétées sans pour autant faire évoluer ou régler la problématique. L'implication policière ne doit donc pas seulement se limiter à une réponse ponctuelle, mais s'inscrire dans une approche continue.

C'est dans ces situations qu'une approche systémique, mettant de l'avant la résolution de problème et la concertation, devient un moyen d'intervention complémentaire. Elle permet d'analyser la situation dans son ensemble, de mieux comprendre les besoins et de chercher des réponses adaptées à une problématique qui dépasse souvent une seule intervention policière. Il ne s'agit pas d'effectuer le travail des autres acteurs, mais plutôt d'exercer pleinement notre propre rôle au centre d'une réponse concertée.

Lorsqu'une situation revient à répétition, nous n'avons souvent accès qu'à une partie du portrait. Nos partenaires disposent, quant à eux, d'une autre compréhension de la situation, de la personne et de ses besoins. La mise en commun de ces perspectives permet d'orienter différemment nos interventions.

Au SPVG, cette approche se traduit notamment par le travail réalisé par les policiers et policières de l'Unité d'intervention de crise (UNIC). Lorsqu'une situation est problématique ou récurrente, l'équipe UNIC analyse les dossiers, en fait un résumé et assure la liaison avec les partenaires concernés, notamment du milieu de la santé et des services sociaux, ainsi que des organismes communautaires. Les objectifs sont de comprendre le cheminement de la personne, d'identifier les interventions déjà en place et les intervenants et intervenantes impliqués, et de discuter de l'orientation à privilégier. Dans les situations plus complexes, l'équipe UNIC



participe également à l'élaboration de plans de service individualisés. Cette démarche permet aux différents acteurs de partager leur compréhension de la situation et de convenir d'une approche à privilégier lors d'une intervention, que ce soit d'amener la personne à l'hôpital, de l'orienter vers d'autres soins/services ou, lorsque nécessaire, de recourir à la judiciarisation. Le rôle du SPVG n'est donc pas de déterminer seul la réponse, mais de contribuer, à partir de son expertise et de son mandat, à une compréhension commune et à une intervention cohérente.

La continuité des interventions constitue également un élément important. Les policiers et policières d'UNIC, qui interviennent notamment dans les situations où une problématique liée à la santé mentale est au cœur de l'intervention, ont également le mandat d'intervenir en itinérance. Cette équipe de 12 agents et agentes côtoie régulièrement cette clientèle qui peut s'entrecroiser. Les personnes en situation d'itinérance sont ainsi amenées à interagir avec les mêmes policiers et policières, ce qui permet également à l'équipe UNIC de développer une meilleure compréhension de leurs réalités. Cette familiarité contribue à créer un lien de confiance et facilite plusieurs interventions.

Intervenir autrement ne signifie pas que le SPVG renonce à son rôle d'assurer la sécurité. Celui-ci demeure au cœur de notre mandat. Au Carré Guertin, site de campements autorisé, une tolérance zéro à la violence est maintenue afin d'assurer la sécurité des personnes en situation d'itinérance, des intervenants et intervenantes, et de l'ensemble de la communauté. La concertation permet donc de mieux coordonner nos actions, mais elle doit s'accompagner de l'encadrement nécessaire lorsque la sécurité est compromise. La collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a permis de mettre en place des mesures d'encadrement telles que l'imposition de conditions lors d'une judiciarisation.

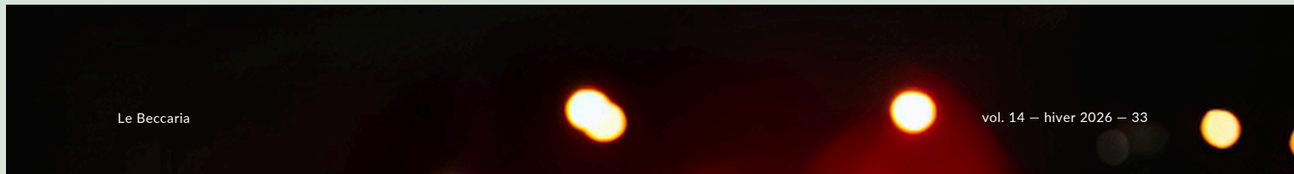
Le SPVG participe à différents espaces d'échange permettant de maintenir un dialogue régulier avec nos partenaires institutionnels et communautaires. Des comités de cohabitation sont également organisés dans certains secteurs. La présence policière à ces rencontres contribue au sentiment de sécurité de la population. Ces rencontres permettent également à chacun des acteurs présents de partager leurs observations, dans les limites de leurs cadres respectifs, et de constater lorsque certaines interventions isolées atteignent leurs limites.

Notre volonté de mieux comprendre les enjeux et les besoins rencontrés lors de nos interventions passe également par une meilleure utilisation de l'information. Un système géomatique permet de localiser les campements et de documenter certaines caractéristiques des sites. En partenariat, l'équipe du Service des loisirs, sports et développement des communautés (SLSDC) de la Ville de Gatineau et le SPVG peuvent y ajouter de l'information utile, notamment sur les risques, les visites effectuées et les services proposés. Ces données sont accessibles aux autres services d'urgence par l'entremise du centre d'urgence du SPVG et favorisent une intervention mieux coordonnée.

La concertation ne signifie toutefois pas que les défis disparaissent. Le partage d'information demeure un enjeu important. Chaque organisation travaille avec son propre cadre légal, particulièrement en matière de confidentialité. Les modifications aux articles 74 et 76 de la Loi sur les renseignements de santé et services sociaux facilitent toutefois le partage d'information, particulièrement dans le cadre de pratiques mixtes. Au-delà de ces mécanismes formels, la collaboration se construit progressivement à travers les relations, la confiance et la compréhension mutuelle entre partenaires.

Intervenir autrement ne signifie pas abandonner les façons de faire qui relèvent de notre mandat, mais plutôt reconnaitre les situations où l'intervention policière traditionnelle ne suffit pas à elle seule. La résolution de problème et la concertation deviennent des leviers d'action importants. Notre rôle premier demeure toutefois d'assurer la sécurité, de faire respecter les lois et d'intervenir lorsque la situation l'exige. La judiciarisation ne doit pas être le premier recours, mais lorsqu'elle doit être utilisée, le référencement vers les programmes d'accompagnement à la justice et en santé mentale (PAJ-SM+) et en intervention communautaire (PAJ-IC), ainsi que la suggestion d'autorisations judiciaires de soins, doivent être priorisés.

Lorsque la complexité d'une problématique demande de croiser les perspectives et de mobiliser les bons acteurs, la concertation permet d'exercer notre rôle autrement. C'est cette complémentarité entre l'intervention policière, la résolution de problème et le partenariat qui nous permet de mieux répondre aux réalités complexes de l'itinérance. Intervenir autrement, ce n'est pas faire moins. C'est utiliser différemment nos stratégies d'intervention pour être plus efficace lorsque les situations nous demandent d'aller au-delà de la réponse immédiate.





L’itinérance : un choix de société face auquel on peut (et on doit) agir!



Marie-Noëlle Béland, directrice générale
Engrenage Saint-Roch
co-porte-parole de la campagne RELIER

Retour au sommaire

L’itinérance n’est pas un phénomène nouveau à Québec. Déjà à l’époque de la colonie française, au 17e siècle, cette réalité était documentée. Son évolution est marquée par des événements de l’histoire et des choix de société. Ainsi, par le passé, le nombre de personnes en situation d’itinérance s’est accru lors des grands incendies dans les quartiers centraux au 19e siècle ou, plus récemment, lorsque des changements d’approche en santé mentale ont mené à une vague de désinstitutionnalisation dans les années 70. Ces dernières années, la croissance du phénomène est de plus en plus visible, celle de la détresse aussi. Le quartier Saint-Roch est particulièrement touché.

Lauberivière, principal refuge du secteur, connaît une hausse continue de sa fréquentation depuis 2016. Au total, en 2025, l’organisme a enregistré 55 406 hébergements, soit 5,2% de plus que l’année précédente.[1] Selon le directeur de l’organisme, Éric Boulay, la moitié des gens qui fréquentent Lauberivière ne viendraient pas cogner à leur porte si les conditions socioéconomiques étaient davantage favorables. Même son de cloche du côté des autres organismes du secteur. Les ressources actuelles ne permettent pas de répondre aux besoins grandissants, tant et si bien que le soir venu, il est de plus en plus fréquent que des gens ayant besoin d’un refuge ne réussissent pas à y accéder.

Les personnes sans-logis n'ont d'autres choix que de trouver un abri dans l'espace public et de s'organiser avec les moyens à leur disposition. Et, parce que leur présence dérange, elles sont fréquemment contraintes de se déplacer, sauf qu’elles n’ont souvent pas de lieu où aller. Comme l’affirmait une intervenante : « Sortir de la rue actuellement, c’est comme gagner à la Loto. » En effet, les logements adaptés et accessibles aux personnes de la rue font cruellement défaut. D’une part, les logements sont globalement trop chers et ceux accessibles financièrement trop peu nombreux. D’autre part, pour certain·es, le besoin d’un soutien psychosocial ou de soins de santé s’ajoute à celui d’un lieu physique.

La réalité de Saint-Roch n’est pas différente de celle des autres centres-villes des grandes villes du Québec ou du Canada. Elle suit les mêmes tendances. Partout, le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur, le nombre de personnes touchées est en croissance et les profils se diversifient. Cette évolution relève de facteurs structurels et non seulement de parcours individuels. Elle est directement liée au contexte économique et social du Québec et du Canada, aux politiques publiques en vigueur, aux grandes tendances économiques mondiales.

Actuellement, en contexte d'inflation, la crise de l’abordabilité des logements combinée à l’insuffisance des revenus de dernier recours et du salaire minimum accentuent la précarité d’un nombre croissant de personnes. Par ailleurs, l'accès aux services et aux programmes est de plus en plus complexe, notamment pour ceux et celles qui maîtrisent peu les outils numériques ou qui n'y ont pas accès. L’insuffisance des ressources de soutien dans certains moments de transition (sortie de la protection de la jeunesse, de prison ou d’hôpitaux) fait aussi cruellement défaut. Ainsi, un ensemble de décisions politiques et économiques ont contribué à faire augmenter le nombre de personnes qui basculent à la rue. À cela s’ajoutent la croissance de la culture de l'individualisme et l’effritement des liens sociaux, qui sont un précieux facteur de protection. Parallèlement, des drogues de mauvaise qualité circulent sur le marché, ce qui accentue la vulnérabilité des personnes consommatrices.

Présentement, les personnes vivant une situation d'itinérance s'y enfoncent pendant de plus longues périodes et les effets néfastes sur leur santé physique et mentale s'intensifient. Leur désaffiliation sociale se cristallise et elles deviennent plus difficilement disposées à être accompagnées et soutenues. La profondeur et la complexité de la détresse, de même que la

Retour au sommaire

précarité des personnes affectées, s'amplifient.

Les données du dernier dénombrement

Pour la nuit du 15 avril 2025 , soit lors de l'exercice du dénombrement, l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible au Québec était de 12 000. En 2022, on en dénombrait 10 000, ce qui représentait déjà une hausse de 44 % par rapport à 2018. Ces données sont toutefois incomplètes, puisqu'elles ne tiennent pas compte des personnes en situation d'itinérance cachée.

Qui plus est, ces chiffres ne font pas état non plus de toutes les personnes qui actuellement se fragilisent et qui sont à risque de basculer.

La solidarité plutôt que la division

L'itinérance ne possède pas qu'un visage. Les personnes qui vivent ou qui ont vécu des situations d'itinérance ne font pas partie d'un groupe homogène. Il y a une grande diversité de parcours de vie qui mènent à l'itinérance et une toute aussi grande diversité de façons de la vivre. Qui plus est, une personne à l'allure atypique ou marginale n'est pas nécessairement en situation d'itinérance et une personne en situation d'itinérance ne montre pas nécessairement de signes physiques de sa réalité.

Cela étant dit, il est évident que la croissance du phénomène de l'itinérance pose des défis pour les milieux touchés. Les comportements associés à l'itinérance surprennent, bouleversent, insécurisent, dérangent. Dans les communautés, le sujet de l'itinérance en est un qui divise parce que trop souvent, on a tendance à opposer les besoins des personnes logées et non logées. Pourtant, ces besoins sont souvent les mêmes…

C'est dans ce contexte qu'une grande diversité d'acteurs et d'actrices de la ville de Québec ont choisi de lancer la campagne RELIER. Ils et elles refusent de choisir entre la dignité des un·es et des autres, refusent que leur communauté devienne un lieu de fracture.

Reliées par leur appartenance à un territoire et à une communauté, ces personnes appellent à une action gouvernementale à la hauteur de la crise et mettent de l'avant 15 pistes de solutions pour réduire significativement l'itinérance. Des solutions qui concernent le revenu, le logement, la santé et l'accès aux services publics et aux organismes communautaires.

Laisser la situation s'aggraver a un coût, humain, social et économique. Un coût qui dépasse largement celui d'une action rapide, structurée et préventive.[2]

Les causes de l'itinérance sont connues et les solutions le sont aussi. Pour vous joindre au mouvement et appuyer la campagne RELIÉ, consultez: https://campagnerelier.ca

Retour au sommaire

Sources

[1] Sauvageau Flavie, Itinérance : les demandes en hausse à Lauberivière pour une 8e année de suite, RadioCanada 2 avril 2026. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2243261/lauberiviere-hausse-demandes-bilan-2025

[2] Extrait de l'Appel de la campagne RELIÉ. (2026) https://campagnerelier.ca

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-846-07W.pdf



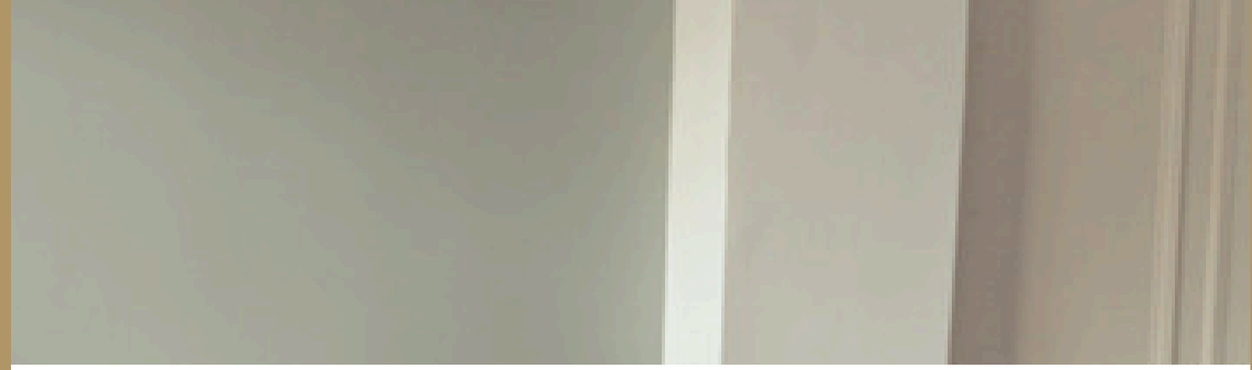
Retour au sommaire

Médiation urbaine : Dialoguer pour mieux cohabiter



Mathilde Martin, responsable des communications
Équijustice

Retour au sommaire



Dans un quartier, un homme passionné par les animaux a pris l'habitude de récupérer chaque nuit de la nourriture dans les poubelles des épiceries. Il la dépose ensuite dans les stationnements des environs afin de nourrir les chats et autres animaux errants. Au fil du temps, cette situation soulève diverses préoccupations chez les commerçants ainsi que chez les résidentes et résidents du secteur. Pour cet homme, il s'agit simplement de venir en aide aux animaux errants. Pour les riverains, ce comportement inhabituel est perçu comme source de préoccupations.

Ce qui se joue ici est une question de cohabitation sociale.

Malgré son appellation, la médiation urbaine ne se limite pas aux grands centres et s'adapte aux réalités de tous les milieux. Présente dans plusieurs régions du Québec, la médiation urbaine propose une autre façon d'agir en cas de tensions dans l'espace public, qu'il s'agisse de l'occupation d'un lieu, de l'utilisation d'espaces communs ou de situations où les besoins et les préoccupations de différentes personnes s'entrechoquent.

Une pratique ancrée dans la justice réparatrice

Au Québec, les premières initiatives de médiation urbaine ont vu le jour au début des années 2000. Aujourd'hui, la médiation urbaine connaît un nouvel essor.

La médiation urbaine est généralement définie à partir de ses finalités : la prévention et la gestion des conflits du quotidien. D'autres auteurs mettent davantage l'accent sur sa dimension communicationnelle.[1]

À Équijustice, ces deux dimensions sont indissociables : le processus compte autant que la finalité. Notre organisme définit la médiation urbaine comme « *une pratique de médiation mobile qui s'inscrit dans les espaces publics et privés. Par leur présence sur le terrain, les médiateurs et médiatrices vont à la rencontre de toutes les personnes afin de favoriser l'émergence du dialogue et de les soutenir dans l'identification de pistes de solution face aux tensions, aux conflits, aux incompréhensions ou aux enjeux de cohabitation. Fondée sur l'écoute, la participation volontaire et le pouvoir d'agir des personnes, la médiation urbaine chez Équijustice contribue à créer, maintenir ou rétablir les liens sociaux et à renforcer le vivre-ensemble.*[2] »

Cette approche s'inscrit directement dans le paradigme de la justice réparatrice. Comme le souligne **Aline**, directrice de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) pour Équijustice Montréal : « *On n'a pas besoin d'aller dans un chemin de justice traditionnel pour pouvoir avoir ce sentiment de justice là.* »

Retour au sommaire

En créant des espaces où les personnes peuvent être entendues, parler des torts perçus ou subis et participer à la recherche d'issues acceptables pour tous, la médiation urbaine contribue elle aussi à répondre à des besoins de justice et à prévenir la judiciarisation de situations qui relèvent davantage de difficultés relationnelles, de vulnérabilités sociales ou d'enjeux de cohabitation que d'infractions nécessitant une réponse pénale.

Aller vers les personnes

Pour mieux comprendre les réalités de la médiation urbaine, nous avons rencontré André, Hugo, Mia et Luc, médiateurs et médiatrices au sein du réseau Équijustice.

En médiation urbaine, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un conflit soit déclaré, qu'une plainte formelle soit déposée ou qu'une situation de crise se manifeste pour intervenir. Il s'agit de créer des occasions de rencontre, de dialogue et de tisser des liens de confiance au sein des espaces collectifs et des lieux de vie.

« *C'est de la présence. Je vais aller vers les personnes. Je participe à la distribution de paniers alimentaires dans un organisme. Ça me fait jaser avec les gens.* » **Luc**

Dans les milieux ruraux ou semi-urbains où certains enjeux sont souvent plus récents et moins visibles, les tensions proviennent davantage des représentations et des craintes que des comportements eux-mêmes.

« *La réalité de l'itinérance, par exemple, c'est très nouveau à Drummondville. Il y a cinq ans, il n'y en avait à peu près pas.* » **André**

« *Il n'y a tellement pas eu d'exposition à ce type de situation là (itinérance et santé mentale) que les réactions sont très fortes. La médiation urbaine est intéressante dans les petites communautés parce que ça vient déstigmatiser un peu.* » **Mia**

Cette présence régulière favorise l'établissement d'un climat propice au dialogue et permet de prévenir certaines tensions avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts.

Travailler ensemble

Parce que ces enjeux dépassent souvent les responsabilités d'un seul acteur, la médiation urbaine repose sur la collaboration avec les organismes communautaires, les municipalités, les équipes de proximité et les services policiers.

« *On prend le temps de se présenter, on participe à plusieurs tables. Au début, ça crée un petit peu de friction, mais maintenant tout le monde comprend la place du service.* » **Luc**

L'objectif n'est pas de remplacer les ressources existantes, mais d'agir comme un trait d'union entre elles.

« *On agit comme une courroie de transmission de l'information. Une grosse partie du travail, quand même, c'est le référencement, soit à l'interne avec la médiation citoyenne, soit vers d'autres partenaires communautaires.* » **André**

Cette collaboration exige toutefois de maintenir une posture indépendante afin de préserver la confiance des personnes rencontrées. « *J'ai un devoir de confidentialité et je ne suis pas là pour faire le messager. Chaque fois que je vois un policier, je le traite comme n'importe quel autre partenaire communautaire. On parle uniquement de cohabitation.* », ajoute **André**

Certaines situations illustrent clairement la nécessité d'agir de manière interdisciplinaire et en complémentarité avec les partenaires du milieu.

« *D'emblée, je suis allée rencontrer les partenaires, me présenter dans le but de bien définir nos mandats respectifs. Finalement, on a décidé de se créer une équipe de proximité. Parce que faire des démarches personnelles et individuelles avec les personnes en situation d'itinérance, par exemple, a ses limites : la personne qui va à la bibliothèque, qui lave son linge et qui l'étend partout dans la bibliothèque… Je peux bien discuter avec cette personne-là, mais en réalité, elle a besoin d'autres services.* » **Mia**

Comme l'explique Mia, la médiation urbaine permet d'ouvrir le dialogue, contribue à simplifier le parcours des personnes, à réduire les obstacles qu'elles peuvent rencontrer et à favoriser un accès plus efficace au soutien dont elles ont besoin.

De la médiation à la facilitation

Avec le temps, les médiateurs et médiatrices constatent que plusieurs tensions trouvent leur origine dans l'organisation même des espaces collectifs.

« *À Saint-Georges-de-Beauce, ils vont construire un pump track pour les BMX. Mais c'est un parc où il y a des personnes âgées qui vont jouer à la pétanque. Là, on voit-tu ça venir?* » **Luc**

Ces situations amènent parfois la médiation urbaine à évoluer vers des démarches de facilitation réunissant citoyens, organismes et institutions autour d'enjeux collectifs.

À Drummondville, dans une situation qui concerne l'ouverture d'une école dans le quartier résidentiel, **André** explique qu'« *on a pu asseoir tout le monde ensemble, partenaires, élus*



Retour au sommaire

Retour au sommaire

municipaux, policiers en milieu scolaire, le centre communautaire d'à côté, la maison des jeunes, des commerçants, etc. Quand on parle de dynamique publique, on est direct dedans ».

L'expérience menée à Sherbrooke va encore plus loin : face à des tensions liées à l'occupation de l'espace public, au développement urbain et à la revitalisation du centre-ville, la médiation a permis de créer des espaces de dialogue entre un groupe marginalisé, la ville, la police, les citoyens, les organismes communautaires sur l'occupation et l'aménagement d'un nouveau parc. Après trois ans de travail concerté et de discussion, la première phase du projet est terminée et l'espace va être bientôt rouvert au public.

« *On est passé de la médiation à la facilitation* », résume **Hugo**

Cette distinction est significative. Alors que la médiation intervient souvent lorsqu'une tension ou un conflit est déjà présent, la facilitation vise à créer les conditions du dialogue et « (...) peut être utilisée dans un contexte collaboratif, même en l'absence de conflit, notamment pour soutenir la planification, la résolution de problèmes ou la prise de décision.[3] »

Les témoignages recueillis suggèrent ainsi que la médiation urbaine agit de plus en plus comme un levier de participation citoyenne et de gouvernance collective.

Les défis de la médiation urbaine

La médiation urbaine rencontre plusieurs défis. Comment intervenir auprès de personnes marginalisées sans devenir un outil de contrôle social? Comment rester équitable lorsque les rapports de pouvoir entre les personnes sont inégaux? Comment construire un lien de confiance avec des personnes qui entretiennent parfois une méfiance envers les institutions tout en collaborant étroitement avec celles-ci?

La médiation urbaine intervient souvent dans des situations où certaines personnes sont perçues comme problématiques en raison de leur présence dans l'espace public. Le risque existe que la médiation serve principalement à rendre ces personnes moins visibles ou à faciliter leur acceptation des normes dominantes. Plusieurs médiateurs rencontrés insistent toutefois sur une distinction fondamentale : leur rôle n'est pas de faire partir les personnes ni de corriger leurs comportements, mais d'ouvrir un espace de dialogue entre l'ensemble des personnes concernées.

Il s'agit également de veiller à ce que chaque personne puisse être entendue et participer au dialogue dans des conditions aussi équitables que possible.

« *Deux capitaines de police sont venues sans armes, en civil. Tout a été préparé. On a créé un safe space où les gens pouvaient se parler d'égal à égal, de citoyen à citoyen, de professionnel à citoyen, pour essayer de se comprendre* ». **Hugo**

Un autre défi réside dans les attentes envers le service. La médiation urbaine est souvent sollicitée dans l'espoir d'une solution rapide à une situation complexe. Or, le dialogue demande du temps et ne mène pas toujours à une entente immédiate. Comme l'explique **Aline** : « *Les gens nous contactent et veulent qu'on règle la situation (...) ils vont dire : "à quoi vous servez?"* »

Dans cette perspective, la médiation urbaine apparaît comme une pratique encore méconnue.

Au fil des témoignages recueillis, une idée revient constamment : la médiation urbaine cherche moins à régler les problèmes à la place des personnes qu'à établir un dialogue. Son apport se mesure par les changements de posture qu'elle génère, par la qualité des collaborations qu'elle favorise et par les espaces de dialogue qu'elle permet d'ouvrir.

Une conviction commune traverse l'ensemble des témoignages recueillis : le dialogue demeure un puissant levier pour amener les communautés à vivre ensemble malgré leurs différences.

Nous leur laissons le dernier mot.

La médiation urbaine vue par



Mia
Équijustice Arthabaska/Érable

« Dans mon idéal, j'aimerais devenir inutile. J'aimerais que mon mandat permette aux gens de trouver un espace sécuritaire, sécurisant, pour déployer pleinement leurs capacités, qu'ils deviennent autonomes et qu'ils rayonnent eux-mêmes sur leur milieu. »



Luc
Équijustice Beauce

« Ce que j'aime dans la médiation urbaine c'est le fait d'aller au contact des personnes directement, de créer un lien de confiance et de leur donner de l'empowerment. Les gens eux-mêmes arrivent à réfléchir, à cocréer et à s'approprier leurs situations. »



André
Équijustice Drummond

« Parfois on est confrontés à des situations difficiles, mais tu veux croire en une amélioration globale de la cohabitation. De la société. Il va falloir qu'on apprenne à se parler et faire les choses autrement. Le dialogue est une force. »



Aline
Équijustice Montréal

« La médiation urbaine, pour moi, c'est une innovation sociale. En même temps, c'est drôle parce que vivre ensemble, c'est vieux comme le monde. Mais le fait qu'une ville décide de mettre en place des équipes pour améliorer le vivre-ensemble et le bien-être de la population, je trouve ça quand même assez fou. Bien sûr, ça vient avec son lot de défis, mais en même temps avec plein de petites victoires. »



Hugo
Équijustice Estrie

« J'ai un grand respect envers la justice, mon but, c'est d'améliorer la société. J'aimerais qu'on accompagne les humains vers une reprise d'un dialogue. Pas juste des groupes de personnes en compétition, mais des groupes de personnes en relation, qui font des choses pour les autres, pour le bien commun. »

Références

[1] JACCOUD, BADINO, Médiation urbaine à Montréal : étude sur les cercles de résolution de conflits, 2014-03, dans (p.10 à 20)

[2] Équijustice, Cahier du médiateur urbain, 2026

[3] Médiation vs Facilitation: Définitions, différences et utilisations - ICRC

Invitation à participer à la 2e édition de la Semaine québécoise de la criminologie

Après le succès de la première édition, nous amorçons déjà la préparation de la 2e édition de la Semaine québécoise de la criminologie, qui se tiendra du 15 au 21 mars 2027.

Pour cette nouvelle édition, nous souhaitons aller encore plus loin et faire de la Semaine un véritable espace de réflexion, de dialogue et de mobilisation autour de la criminologie au Québec. Pour y parvenir, nous souhaitons réunir les forces vives du milieu et construire la programmation collectivement.

Afin de construire une programmation diversifiée et représentative des différents milieux concernés par la criminologie, nous souhaitons inviter des personnes et des organisations du Québec à participer à la réflexion et à la préparation d'activités dans le cadre de la Semaine. Plusieurs formules pourraient être envisagées : conférence, table ronde, atelier, activité de sensibilisation, discussion, activité de vulgarisation ou toute autre initiative permettant de faire connaître la criminologie et de favoriser les échanges autour des enjeux qui touchent notre domaine.

Votre expertise, vos perspectives et votre connaissance des réalités du terrain pourraient contribuer à enrichir cette deuxième édition et à faire rayonner la criminologie auprès d'un public toujours plus large.

Nous vous invitons donc à participer à une rencontre avec les partenaires intéressés, qui permettra notamment d'échanger sur vos idées, vos intérêts et les différentes possibilités de contribution à la Semaine.

Cette rencontre se déroulera le 27 novembre à 13h00 en mode virtuel. Si vous souhaitez participer à cette démarche, nous vous invitons à nous confirmer votre présence au **gmorel@ordrecerim.ca**. Le lien de connexion vous sera transmis par la suite.

Au plaisir d'échanger avec vous et de contribuer ensemble à la mise en valeur de la criminologie au Québec.

La Société de criminologie du Québec et l'Ordre professionnel des criminologues du Québec



Retour au sommaire

Retour au sommaire

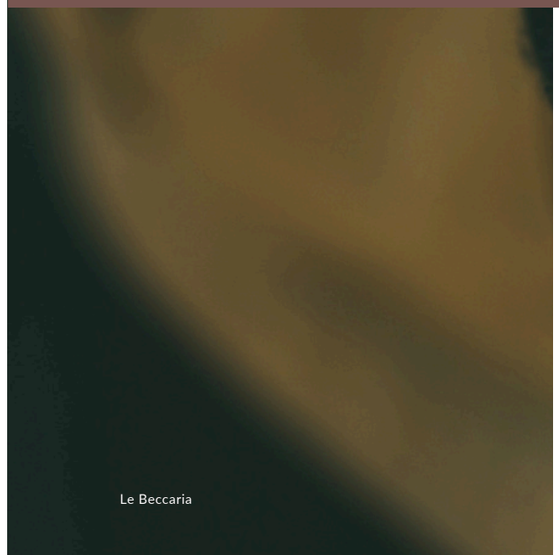


Retour au sommaire

Entrevue avec Rémi Barbeau, Maire de Saint-Jérôme



Rémi Barbeau, Maire de Saint-Jérôme



Rémi Barbeau, comment décririez-vous l'évolution de l'itinérance à Saint-Jérôme au cours des dernières années?

Je dirais que la réponse collective est aujourd'hui beaucoup mieux organisée qu'elle ne l'était auparavant. Autour de la pandémie, nous avons traversé une période où nous ne parvenions pas à répondre adéquatement aux besoins. Depuis, les organisations se sont structurées, davantage

Retour au sommaire

d'intervenants sont formés et plusieurs organismes spécialisés sont maintenant actifs sur le territoire.

Malgré ces progrès, les plus récents constats démontrent que l'itinérance demeure un enjeu bien présent. Selon le dernier recensement, il y a trois fois plus de personnes en situation d'itinérance. Les ressources sont plus nombreuses, mais elles restent insuffisantes devant l'ampleur des besoins. D'ailleurs, plusieurs de mes collègues maires me disent qu'ils envient les ressources dont dispose Saint-Jérôme. Pourtant, même ici, nous constatons qu'il faut continuer à développer notre capacité d'intervention.

Quels sont les principaux défis que cette réalité pose actuellement à la Ville et à ses citoyens?

Le principal défi est celui de la cohabitation. Les citoyens nous parlent souvent de leur sentiment d'insécurité. Il ne s'agit pas nécessairement d'agressions physiques, mais plutôt d'agressions verbales, de comportements perturbateurs ou encore d'un environnement qu'ils jugent moins agréable.

Certains secteurs de Saint-Jérôme sont aujourd'hui moins fréquentés parce que les gens s'y sentent moins à l'aise. Lorsque des campements s'installent près de propriétés privées ou de commerces, cela peut entraîner parfois des vols, du vandalisme ou d'autres désagréments. Des citoyens nous racontent qu'ils doivent désormais rentrer leurs meubles de patio chaque soir, installer des caméras ou redoubler de vigilance.

Même si ces situations ne se produisent pas quotidiennement, une seule expérience de ce type suffit souvent à modifier les habitudes des gens. Ce qui s'installe, au-delà des événements eux-mêmes, c'est un sentiment d'impuissance. Les citoyens ont l'impression de subir la situation sans pouvoir agir, et cela influence leur qualité de vie.

Observez-vous une transformation du profil des personnes en situation d'itinérance sur votre territoire? Si oui, de quelle nature?

Je ne m'appuie pas uniquement sur les statistiques; ce que nous observons sur le terrain est également très révélateur. Aujourd'hui, l'itinérance ne correspond plus seulement à l'image traditionnelle de la personne qui dort dans la rue.

Nous rencontrons de plus en plus de personnes qui vivent dans leur voiture parce qu'elles ont perdu leur logement. Pensons à un jeune couple qui se sépare ou qui n'a plus les moyens de se reloger dans un marché immobilier où les loyers sont devenus très élevés. Certaines personnes choisissent même de dormir dans leur véhicule durant l'été faute d'alternative.

Nous observons aussi davantage de jeunes adultes, de familles monoparentales et de personnes âgées qui vivent une grande précarité. Chez les aînés, plusieurs possèdent encore leur maison, mais savent que s'ils la vendent pour louer un logement, le coût de celui-ci risque d'épuiser rapidement leurs économies. Cette réalité crée une nouvelle forme de vulnérabilité.

Bien sûr, les enjeux de santé mentale et de dépendance demeurent présents, mais ils ne représentent plus à eux seuls le portrait de l'itinérance. Le phénomène s'est diversifié et touche désormais des personnes dont le parcours était auparavant beaucoup plus stable.

Comment la hausse de l'itinérance influence-t-elle la cohabitation entre les citoyens, les commerçants et les personnes concernées?

Nous avons développé une approche qui mise autant sur la sécurité que sur l'intervention psychosociale. Lorsqu'un commerçant communique avec le Service de police parce qu'une personne en situation d'itinérance vit une situation de crise dans son commerce, les policiers peuvent intervenir avec le soutien d'intervenants spécialisés.

Cette façon de faire fonctionne généralement très bien et permet des interventions respectueuses. Toutefois, même lorsque tout se déroule adéquatement, la simple présence d'une intervention policière dans un lieu fréquenté, comme un commerce ou un restaurant familial, peut influencer le sentiment de sécurité de la population.

C'est là tout le défi de la cohabitation. Nous pouvons intervenir de façon humaine et professionnelle, mais la réalité de l'itinérance demeure visible et elle modifie la perception que les citoyens ont de leur milieu de vie.

Quel rôle une municipalité doit-elle jouer dans la réponse à l'itinérance, considérant qu'il s'agit d'un enjeu qui touche également les réseaux de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique?

Une municipalité ne peut pas régler seule l'itinérance, mais elle peut jouer un rôle essentiel pour créer des passerelles vers les bonnes ressources. À Saint-Jérôme, nos intervenants connaissent bien les personnes en situation d'itinérance et entretiennent avec elles un lien de confiance. Cela permet de les accompagner vers les organismes communautaires, les services de santé ou les ressources spécialisées lorsque le moment est propice.

Au final, la Ville demeure souvent celle qui intervient en dernier recours. Ce sont nos équipes, nos policiers et nos intervenants qui doivent répondre aux situations qui se présentent sur le territoire. Nous pouvons agir sur les campements, sur l'occupation de certains espaces publics ou sur les enjeux de sécurité, mais ces interventions doivent toujours s'inscrire dans une approche humaine.

Je pense également qu'il faut revoir certains seuils d'intervention. Par exemple, des mesures particulières sont actuellement déclenchées lors des grands froids. Personnellement, je crois qu'il faudrait réfléchir à des interventions préventives avant d'atteindre des températures aussi extrêmes. Il y a actuellement une loi qui nous permet d'activer des mesures d'urgence lorsqu'il fait -27 °C à l'extérieur. Attendre qu'il fasse froid à ce point avant d'ouvrir certains services ne me semble pas toujours être la meilleure approche. Peut-être pourrions-nous activer des mesures d'urgence lorsque les températures sont autour de 0 °C par exemple ou lorsque les intempéries rendent la vie à l'extérieur difficile? Nous abordons donc une approche de leadership en travaillant à établir des normes plus convenables pour ensuite approcher les partenaires afin qu'ils puissent collaborer avec nous. Nous travaillons notamment avec la Hutte qui est un grand partenaire, la ressource d'hébergement le Nomade à Mirabel, Santé Québec.

Quels sont les principaux obstacles rencontrés lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des solutions durables en matière d'itinérance?

Les idées et les solutions existent. Nous savons qu'il serait bénéfique de créer davantage de lieux où les personnes pourraient venir se déposer pendant la journée, manger, se laver, sécuriser leurs effets personnels et rencontrer des intervenants.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

Avant de pouvoir amorcer un processus de réinsertion ou d'accompagnement, il faut répondre aux besoins de base. Une personne qui craint constamment de perdre le peu qu'elle possède ou qui cherche simplement un endroit sécuritaire pour passer quelques heures aura beaucoup plus de difficulté à entreprendre des démarches.

Le principal obstacle demeure toutefois le financement. Ces initiatives nécessitent des locaux, du personnel qualifié et des ressources spécialisées. Nous pourrions mettre en place davantage de projets, mais leur développement dépend directement des investissements disponibles.

Selon vous, quels facteurs contribuent le plus à l'augmentation de l'itinérance au Québec aujourd'hui?

Plusieurs facteurs se combinent. Bien sûr, il y a la crise du logement et le coût de la vie, mais j'accorde aussi une grande importance à la prévention.

Souvent, avant même qu'une personne perde son logement, certains signes de fragilité sont déjà présents : un logement qui se détériore, une situation financière précaire, une santé mentale fragilisée, une perte d'emploi ou une séparation. Pris individuellement, ces événements peuvent sembler gérables, mais lorsqu'ils s'accumulent, ils peuvent rapidement faire basculer une personne dans l'itinérance.

À mon avis, nous devons être capables d'intervenir beaucoup plus tôt, avant que les personnes ne se retrouvent à la rue. La prévention, l'accès au logement et le soutien en santé mentale doivent aller de pair si nous voulons réellement freiner la progression du phénomène.

Quel regard portez-vous sur les ressources actuellement disponibles pour prévenir l'itinérance ou favoriser la réinsertion sociale des personnes concernées?

Les initiatives actuellement en place sont, à mon avis, très pertinentes. Nous avons notamment à Saint-Jérôme une équipe d'intervention spécialisée qui travaille directement sur le terrain (ESIP). Son approche est efficace et permet d'établir des liens de confiance avec les personnes en situation d'itinérance.

Le défi, c'est que ces ressources demeurent limitées. Par exemple, notre équipe compte seulement trois intervenantes. Elles accomplissent un travail remarquable, mais il est impossible d'assurer une présence continue avec un effectif aussi restreint.

Autrement dit, les projets fonctionnent bien, mais ils n'atteignent pas leur plein potentiel. Avec davantage de ressources humaines et un financement récurrent, nous pourrions rejoindre beaucoup plus de personnes et avoir un impact encore plus important.

Quel type de soutien ou de collaboration souhaiteriez-vous voir davantage de la part des gouvernements provincial et fédéral?

Je crois que les gouvernements comprennent de mieux en mieux les réalités liées à l'itinérance et l'importance d'intervenir autrement. Les orientations évoluent dans la bonne direction.

Maintenant, il faut que cette volonté se traduise par un soutien durable. Les municipalités et les organismes communautaires ont besoin d'un financement stable qui leur permette de développer des services à long terme plutôt que de fonctionner au rythme de programmes temporaires. La prévisibilité est essentielle si l'on veut bâtir des solutions durables.

Quelles sont vos priorités pour les prochaines années afin de mieux répondre aux enjeux de l'itinérance et de la marginalité à Saint-Jérôme?

Notre priorité est de nous doter d'un cadre d'intervention clair et partagé par l'ensemble des partenaires. Nous voulons établir des protocoles qui guideront les interventions, qu'elles soient réalisées par les policiers, les intervenants municipaux ou les organismes.

Par exemple, lorsqu'un campement est installé dans un lieu qui doit être utilisé pour un événement public, quelles sont les étapes à suivre? Quelles solutions de rechange doit-on offrir? Comment s'assurer que l'intervention respecte la dignité de la personne tout en répondant aux besoins de la collectivité?

Nous souhaitons également définir des critères précis pour certaines situations, notamment lors des épisodes de froid intense, afin que chacun sache à quel moment intervenir et de quelle façon. Cette approche permettra une plus grande cohérence et favorisera une meilleure collaboration entre tous les acteurs concernés.

Quel message aimeriez-vous transmettre aux professionnels, notamment aux criminologues, qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance ou qui participent à l'élaboration de solutions?

Les criminologues possèdent une expertise qui peut être extrêmement utile aux municipalités. Tout ce qui touche les meilleures pratiques, les données probantes et les approches qui ont démontré leur efficacité représente une valeur ajoutée importante pour les villes.

Nous sommes constamment appelés à prendre des décisions dans des situations complexes. Pouvoir nous appuyer sur les connaissances développées par les chercheurs et les professionnels du milieu nous aide à améliorer nos interventions et à faire évoluer nos façons de faire.

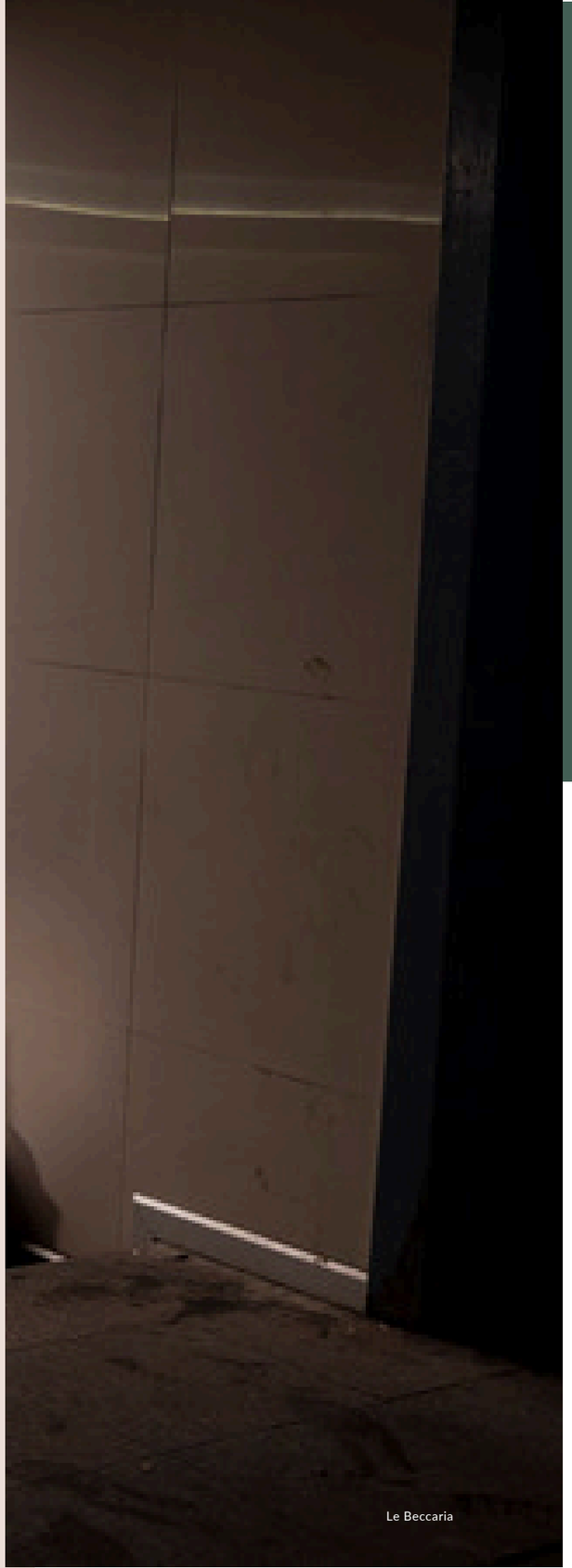
Je crois sincèrement que les municipalités gagneraient à renforcer leurs liens avec les criminologues et les autres experts qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance.



Retour au sommaire

Retour au sommaire

C'est en partageant les connaissances et en travaillant ensemble que nous pourrons développer des réponses plus humaines, plus cohérentes et plus efficaces.



Entrevue avec Marie-Claude Bibeau, Mairesse de Sherbrooke



Marie-Claude Bibeau, Mairesse de Sherbrooke

Bonjour Marie-Claude Bibeau, merci de prendre le temps de répondre à ces quelques questions sur l'enjeu de l'itinérance dans votre ville. Votre point de vue est important pour les acteurs sociaux qui œuvrent auprès de la population défavorisée.

Quel rôle une municipalité doit-elle jouer dans la réponse à l'itinérance, considérant qu'il s'agit d'un enjeu qui touche également les réseaux de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique?

C'est important de le répéter, mais Québec a une grosse part de responsabilité dans l'enjeu de l'itinérance. La santé et les services sociaux sont une responsabilité de Québec donc, quand on parle des troubles de santé mentale ou des problèmes de consommation, c'est quelque chose qui revient à Québec. Au niveau du municipal, notre rôle est évidemment plus concentré au niveau de la sécurité (ceci comprend aussi le sentiment de sécurité des citoyens) et de la salubrité. Toutefois, au niveau municipal, on peut être un joueur clé afin de réunir les bons intervenants. On connait le terrain, on connaît nos organismes et on connait nos gens. On peut exercer un rôle de leadership et amener les personnes clés à la même table. La Table d'itinérance de Sherbrooke (TIS), en place depuis 2001, en est un excellent exemple.

Quelles initiatives ou mesures votre administration a-t-elle mises en place pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance?

Nous sommes chanceux qu'à Sherbrooke on aille déjà un écosystème qui est en place et qui est fort. Pensons, notamment, à la Table d'itinérance de Sherbrooke (TIS) qui regroupe 25

organismes/ressources/instances et des gens qui touchent à la lutte à l'itinérance sur divers fronts. La TIS va créer des liens entre les différents milieux d'intervention, contribuer à préciser les besoins de la communauté en matière de services et susciter des partenariats concrets dans le développement de projets. D'ailleurs, depuis peu, une conseillère municipale siège sur à la TIS.

La Ville de Sherbrooke, à travers le Service de Police de Sherbrooke, peut compter sur l'Équipe en Cohabitation Sociale et Itinérance (ECSI) composée d'agents spécialisés sur les enjeux de l'itinérance. Les policiers de l'ECSI sont clairement identifiés avec un énorme brassard jaune et quand il y a des enjeux avec des itinérants, on essaye d'envoyer cette équipe. On veut établir un lien de confiance entre les personnes en situation d'itinérance. (C'est donc dire que si jamais on devait mettre une personne en situation d'itinérance en état d'arrestation, on n'enverrait pas un policier de l'ECSI faire l'arrestation, mais un policier d'une autre équipe distincte afin de ne pas briser le lien de confiance.)

À l'intérieur de cette escouade policière, on vient y greffer un travailleur social qui provient du réseau du CIUSSS local. Ensemble, ils vont rencontrer les personnes en situation d'itinérance. C'est une approche humaine et de terrain.

On a aussi les équipes mobiles d'intervention psychosociale (ÉMIP). Les équipes sont formées notamment de policiers et d'intervenants sociaux qui identifient les personnes en détresse lors de leurs patrouilles. Une fois le contact établi, une infirmière clinicienne évalue la situation et planifie, au besoin, une intervention à domicile. De plus, le CIUSSS local (le CIUSSS de l'Estrie – CHUS) en collaboration avec le Service de police de la Ville de Sherbrooke vient de lancer la clinique Rempart. Cette initiative vise à rejoindre des personnes en situation de vulnérabilité qui ne consultent pas les services traditionnels. Ce service mobile d'évaluation et de référencement en santé mentale permet d'intervenir directement dans le milieu de vie des usagers. Ici aussi, on parle d'une approche humaine et accessible.

Comment la Ville collabore-t-elle avec les organismes communautaires, les intervenants sociaux et les partenaires institutionnels pour faire face à cette réalité?

Il y a des communications continuelles entre la Ville, les organismes communautaires et les partenaires institutionnels. Au niveau de la Ville, on vient souvent les solliciter avec des questions afin de mieux comprendre certaines problématiques et/ou certaines situations.

C'est vraiment un travail de concertation. De plus, au niveau de la Table d'itinérance de Sherbrooke, un employé de la Ville y siège tout comme une conseillère municipale et un membre du Service de Police de Sherbrooke.

Porté par l'organisme communautaire Partage Saint-François, le programme de Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) permet aux gens en situation de précarité d'obtenir du travail rémunéré à la journée. C'est une excellente initiative et la Ville de Sherbrooke fait appel à ce programme. C'est un autre exemple où on peut collaborer.

Quels sont les principaux obstacles rencontrés lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des solutions durables en matière d'itinérance?

Un des obstacles majeurs touche le manque de logement social. Toutefois, ce logement social doit être accompagné par des ressources (travailleur social, psychologue, infirmier, etc.) Voici un exemple pour illustrer le propos. On a beau donner un bel appartement à une personne qui sort de la rue, s'il n'y a pas de ressource pour accompagner cet individu et l'aider dans sa réintégration, il y a un risque que la personne se retrouve à la rue. Une partie de la clientèle itinérante souffre de problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Cette population a besoin de ressources spécifiques. On ne peut pas bâtir du logement sans avoir les ressources qui vont avec. Au printemps 2026, en partenariat avec Québec (par l'entremise du CIUSSS local de la région) et un de nos organismes communautaires, Sherbrooke a reçu son premier Programme de réaffiliation en itinérance et en santé mentale (PRISM). Le PRISM offre du logement de transition (des maisons de chambre) accompagné des services de santé et de l'accompagnement nécessaire (des psychiatres, une équipe psychosociale, des travailleurs sociaux, etc.) Ce sont des initiatives comme celles-là dont on a besoin. Oui c'est une question de plus de logements, mais il est impératif que les ressources suivent afin de maximiser les chances de succès. Toujours dans la même veine, les logements non supervisés peuvent aussi engendrer des problèmes de voisinage et de cohabitation.

Quels types de soutien ou de collaboration souhaiteriez-vous voir davantage de la part des gouvernements provincial et fédéral?

Le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités au niveau des enjeux de santé et des services sociaux. Ce qu'on voit trop souvent malheureusement est que Québec va financer une ressource ou un projet pendant quelques années et après le financement s'arrête. Québec doit offrir du financement prévisible. Il faut accroître les logements de transition ainsi que les services de santé pour ceux avec des troubles de santé mentale ou de toxicomanie. Il faut aussi bonifier les programmes de collaboration entre les services sociaux et les services policiers. Les urgences psychiatriques doivent aussi avoir les ressources nécessaires pour aider et prendre en charge les patients.



Retour au sommaire

Entrevue avec Krisztina Balogh, commandante SPVM



Krisztina Balogh, commandante
Service de police de la Ville de Montréal



Au cours des dernières années, quelles transformations avez-vous observées dans le phénomène de l'itinérance?

L'itinérance s'est considérablement transformée au cours des dernières années. Aujourd'hui, elle est intimement liée à d'autres enjeux sociaux majeurs, notamment la crise du logement, les problèmes de consommation et les troubles de santé mentale. Ces réalités s'entrecroisent fréquemment, ce qui complexifie les interventions.

Du point de vue policier, il est évident que le service de police ne peut répondre seul à cette problématique. Les services sociaux, le réseau de la santé, les organismes communautaires ainsi que les différents paliers gouvernementaux doivent tous être mobilisés afin d'offrir des réponses adaptées.

Nous constatons également l'arrivée d'une nouvelle clientèle. Les nouveaux arrivants sont de plus en plus nombreux à se retrouver en situation d'itinérance, souvent en raison des difficultés d'accès au logement. Cette réalité contribue aussi au rajeunissement de la population itinérante. Contrairement aux perceptions d'autrefois, l'itinérance touche maintenant des personnes de tous les âges, y compris des jeunes adultes et des personnes âgées présentant parfois d'importants problèmes de santé.

Un autre changement majeur concerne la consommation dans l'espace public. Autrefois principalement associée à l'alcool, elle implique aujourd'hui davantage la consommation de drogues, par injection ou inhalation, et ce, à toute heure de la journée. Cette visibilité accrue est expliquée notamment par la disparition graduelle des maisons de chambres abordables où cette consommation demeurait auparavant moins apparente.

Les besoins des personnes en situation d'itinérance sont aussi de plus en plus diversifiés. On retrouve davantage de couples, de propriétaires d'animaux ou de personnes qui refusent les dortoirs collectifs. Les ressources d'hébergement ne sont pas toujours adaptées à ces réalités, ce qui complique le référencement vers les services.

Certaines populations sont aussi touchées, notamment les communautés autochtones et plus particulièrement la communauté inuite. L'itinérance au féminin est également de plus en plus visible. Bien que cette réalité ait toujours existé, les femmes étaient souvent moins visibles en raison des stratégies qu'elles adoptaient pour assurer leur sécurité. Ce segment de population est hautement vulnérable, entre autres, face aux différentes approches des proxénètes et du crime organisé.

En quoi l'itinérance représente-t-elle un défi particulier pour les interventions policières?

Chaque situation est unique. Il n'existe aucune solution universelle puisque chaque personne vit une trajectoire différente qui l'a menée vers l'itinérance.

Les policiers interviennent parfois dans des situations où les ressources disponibles sont insuffisantes. Ils peuvent être appelés auprès d'une personne dont l'état mental est gravement perturbé, sans qu'aucune ressource d'hébergement ne soit en mesure de l'accueillir en raison des risques qu'elle représente pour elle-même ou pour les autres usagers.

Cette absence de solutions concrètes rend les interventions particulièrement complexes. Les policiers répondent à un appel, règlent parfois l'urgence immédiate, mais ne disposent pas toujours des leviers nécessaires pour résoudre les causes profondes de la situation.

Retour au sommaire

Retour au sommaire
Entrevue

Un autre défi aussi pour les policiers est d'intervenir auprès d'une personne qui ne désire pas recevoir de l'aide. Dans ce type de cas, nous ne sommes pas en mesure de forcer cette personne à recourir à une ressource, à moins que sa vie soit en danger.

Parfois aussi, nous recevons un appel au 911 pour une infraction, que ce soit avec un règlement municipal ou autre. Nous savons pertinemment qu'une intervention répressive n'aidera pas la personne, du moins, ne la fera pas évoluer dans sa situation. Toutefois, la personne qui a placé l'appel au 911 s'attend à ce qu'il y ait une action posée par les policiers donc ces derniers peuvent être pris entre référencer ou porter une action judiciaire.

Quelles approches privilégiez-vous pour éviter la judiciarisation lorsque cela est possible?

Depuis plusieurs années, le SPVM a amorcé un virage important vers des solutions de rechange à la judiciarisation dans ses interactions avec les personnes en situation d'itinérance. Dans le cadre de sa mission, l'organisation reconnaît qu'il est essentiel de réfléchir aux impacts multiples que peut avoir une intervention policière auprès de cette clientèle vulnérable. Notre objectif est clair : éviter la judiciarisation lorsqu'elle n'est ni nécessaire ni susceptible de contribuer positivement à la situation de la personne.

Toutefois, certaines situations plus graves, notamment celles impliquant de la violence, des comportements récurrents ou un refus de collaboration avec les ressources spécialisées, nécessitent parfois le recours au système judiciaire. Dans ces cas, différentes avenues peuvent être envisagées selon la nature de la problématique observée.

Retour au sommaire

Les dossiers peuvent notamment être dirigés vers la Cour du Québec, qui a mis en place plusieurs programmes d'accompagnement spécialisés.

L'une des volontés du SPVM est de contribuer à une réponse judiciaire mieux adaptée aux réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance, tout en favorisant la réduction de la récidive et des phénomènes de « portes tournantes ».

Au-delà des mécanismes judiciaires, le SPVM mise fortement sur la concertation avec les acteurs du milieu communautaire et institutionnel. Des collaborations étroites sont notamment entretenues avec des organismes tels qu'Opération Bon Accueil (OBM), la Maison du Père et EMMIS. Ces partenariats visent à permettre aux intervenantes et intervenants spécialisés d'entrer en contact avec les personnes qui génèrent des appels récurrents aux services policiers. Le travail des intervenants de rue est essentiel. Leur expertise, leur capacité à créer des liens de confiance et leurs interventions auprès des personnes en situation d'itinérance contribuent à réduire les incivilités dans l'espace public, tout en favorisant la prévention de certaines infractions criminelles.

Afin de mieux répondre aux situations nécessitant une approche différente et un accompagnement à moyen ou à long terme, plusieurs initiatives d'unités mixtes ont été mises en place pour soutenir les personnes en situation d'itinérance à Montréal :

- Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII);
- Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP);
- Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC);
- Patrouilles mixtes dans les postes de quartier 15, 21 et 38. Elles sont composées principalement de patrouilleurs à pied ou d'agents sociocommunautaires et d'intervenants du CIUSSS du secteur concerné. Le but est de rejoindre des personnes vulnérables qui pourraient bénéficier des soins ou de référencements du milieu de la santé. Les agents amènent les intervenants à des endroits ciblés où il y a présence de personnes qui semblent dans le besoin. Cela touche principalement la clientèle PSI.
- ECOH du Service de la région Nord (déployée dans les postes de quartier 31, 35 et 38) : l'Équipe de cohabitation (ECoh) a pour mission de renforcer la cohabitation sociale et la sécurité publique par des interventions policières adaptées, pour une prise en charge des enjeux en collaboration avec des partenaires communautaires et institutionnels, afin de favoriser un partage harmonieux et sécuritaire de l'espace public dans la région nord de Montréal.

Ces équipes permettent de conjuguer les expertises policières, psychosociales et communautaires afin d'offrir des interventions mieux adaptées à la complexité des situations rencontrées.

Ces initiatives s'inscrivent dans un ensemble plus vaste d'actions visant à assurer le meilleur référencement possible des personnes en situation d'itinérance vers les ressources appropriées. Parmi celles-ci, mentionnons notamment :

- Les guichets uniques de la Maison du Père;
- =MC², l'Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire;
- Le développement d'outils interactifs destinés aux patrouilleuses et patrouilleurs afin de faciliter l'accès à l'information sur les ressources disponibles, notamment en hébergement d'urgence;
- La formation continue des agentes et agents pivots en itinérance.

À ces initiatives s'ajoutent des projets développés localement afin de répondre aux réalités particulières de certains secteurs. À titre d'exemple, le PDQ 21 a récemment mis en place une offre de service adaptée aux problématiques locales récurrentes observées sur son territoire.

L'expérience du SPVM démontre que les enjeux liés à l'itinérance ne peuvent être abordés uniquement sous l'angle de l'application de la loi. Ils nécessitent une approche globale fondée sur la collaboration, le référencement vers les ressources appropriées et l'adaptation des pratiques aux réalités vécues par les personnes concernées. C'est dans cette perspective que le SPVM poursuit le développement de partenariats et de pratiques innovantes visant à offrir des réponses plus humaines, cohérentes et efficaces aux défis liés à l'itinérance.

Quels sont les principaux types d'interventions réalisées auprès des personnes en situation d'itinérance?

Les interventions sont variées.

Elles consistent d'abord à effectuer des vérifications de bien-être lorsque des appels sont reçus ou lors de patrouilles dans les campements particulièrement durant les périodes de froid extrême ou de chaleur accablante.

Le Service de police apporte également un soutien à la Ville de Montréal lors des démantèlements de campements afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes impliquées.

Retour au sommaire

Enfin, les policiers interviennent lorsque des infractions criminelles sont commises. Toutefois, l'expérience démontre que la seule répression produit peu d'effets durables. C'est pourquoi les approches de concertation sont privilégiées chaque fois que cela est possible.

Dans certaines situations complexes, des cellules de concertation réunissent policiers, organismes communautaires, intervenants sociaux et partenaires de la santé afin d'élaborer un plan d'intervention commun. Cette approche permet souvent de prévenir la récidive et d'obtenir de meilleurs résultats que lorsqu'un seul acteur intervient.

Comment se coordonnent les interventions entre la police, les services sociaux, le réseau de la santé et les organismes communautaires?

La collaboration s'effectue à plusieurs niveaux et est très importante pour nous.

Sur le terrain, les postes de quartier travaillent quotidiennement avec les organismes communautaires et les établissements de santé de leur secteur.

À l'échelle régionale, organisationnelle et même corporative, des mécanismes de coordination permettent également de discuter des enjeux plus larges et d'harmoniser les pratiques.

Au SPVM, un conseiller est entièrement dédié au dossier de l'itinérance. Son rôle consiste à participer aux différentes tables de concertation et à assurer les liens avec les arrondissements, les CIUSSS et les autres partenaires. Cette coordination permet ensuite de mieux enligner et soutenir les policiers sur le terrain.

L'objectif demeure toujours le même : déterminer ce que chacun peut apporter selon son expertise, sans empiéter sur le mandat des autres organisations.

Quels enjeux de cohabitation sociale reviennent le plus souvent?

Les appels les plus fréquents concernent des personnes qui occupent la voie publique ou des personnes qui présentent des comportements qui inquiètent les citoyens.

Les policiers interviennent également pour diverses incivilités, comme l'urination ou la défécation dans les espaces publics, ainsi que pour certaines infractions criminelles.

La présence du trafic de stupéfiants constitue aussi un enjeu important. Les organisations criminelles cherchent parfois à exploiter la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance, notamment par le trafic de drogues, le proxénétisme ou l'exploitation sexuelle des femmes.

L'installation de campements dans les espaces publics soulève également plusieurs enjeux de cohabitation. Les effets personnels occupent parfois les trottoirs et compliquent la circulation des piétons, ce qui entraîne de nombreuses plaintes citoyennes.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux lecteurs du Beccaria concernant la nécessité d'une approche concertée?

Le SPVM est un partenaire engagé dans la recherche de solutions, mais il ne possède pas tous les outils nécessaires pour répondre seul à cette réalité.

La collaboration avec les services de santé, les services sociaux, les organismes communautaires et les autres partenaires est essentielle. Chacun détient une partie de la solution.

Les nombreuses expériences de travail concerté démontrent qu'une approche interdisciplinaire permet d'offrir des réponses beaucoup plus adaptées aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Il ne s'agit pas uniquement de partager l'information, mais aussi de partager les responsabilités selon les compétences propres à chacun. Chaque cas unique mérite une intervention unique.

Le rôle du policier consiste parfois simplement à sécuriser un environnement afin de permettre aux intervenants spécialisés d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Cette complémentarité profite autant aux personnes en situation d'itinérance qu'à l'ensemble de la collectivité.

Au fil des années, une certitude s'est imposée : les meilleures solutions émergent lorsque tous les partenaires travaillent ensemble plutôt qu'en silo.



Retour au sommaire

Retour au sommaire

Entrevue avec Catherine Fournier, Mairesse de Longueuil



Catherine Fournier, Mairesse de Longueuil

Retour au sommaire



Entrevue

Comment décririez-vous l'évolution de l'itinérance à Longueuil au cours des dernières années?

Plus grande ville de la Montérégie, située à un jet de pierres de Montréal, Longueuil, comme l'ensemble des grandes villes du Québec est au carrefour de plusieurs crises de vulnérabilité (logement, coût de la vie, santé mentale, consommation d'opioïdes et surdoses, sortie du milieu carcéral ou encore de la Direction de la protection de la jeunesse), qui peuvent mener à la rue.

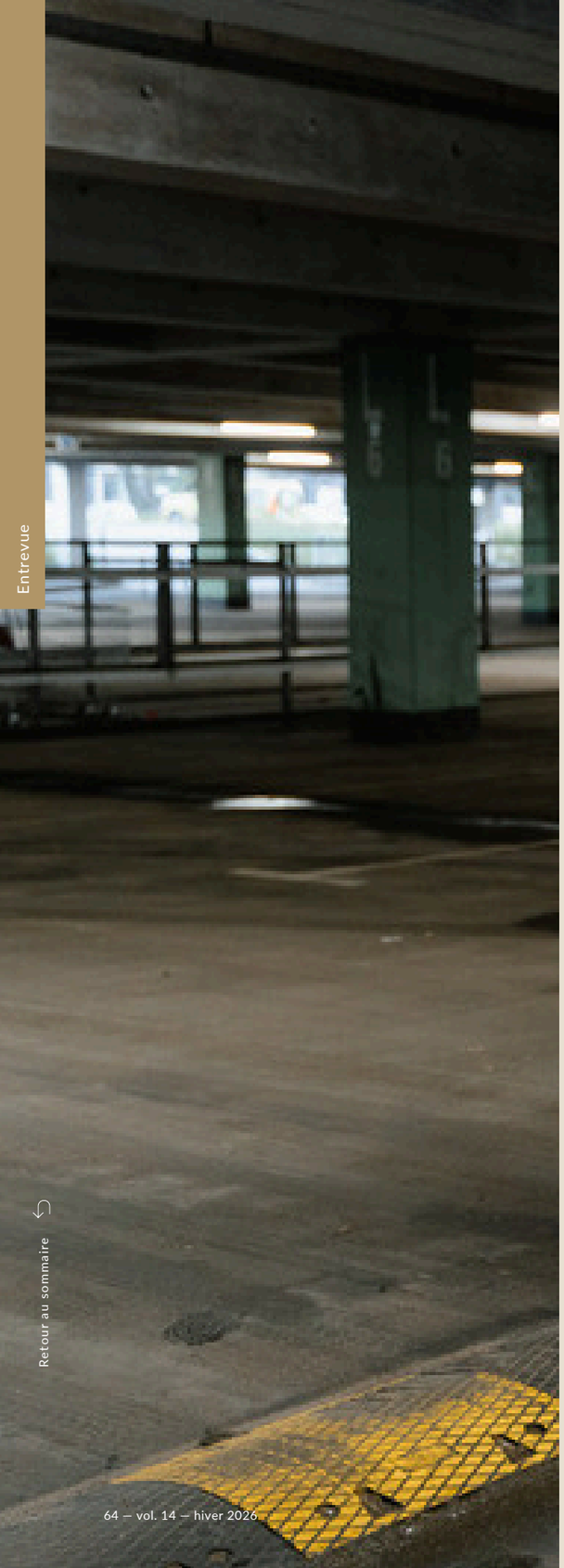
Selon les résultats préliminaires de l'exercice de dénombrement d'avril 2025, ce sont 1 033 personnes en situation d'itinérance qui ont été répertoriées en Montérégie. Après Montréal et Québec, la Montérégie est la troisième région au Québec à connaître la plus grande augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance entre 2022 et 2025. Les partenaires qui œuvrent sur le terrain estiment qu'il s'agit de la pointe de l'iceberg, puisque l'itinérance est aussi cachée et qu'elle touche plus particulièrement les femmes.

En parlant de femmes, l'itinérance présente aussi de nouveaux visages et de plus en plus de profils atypiques, comme des travailleurs, des personnes issues de l'immigration, des aînées et davantage d'hommes que de femmes. Cette diversification des profils requiert une offre de services adaptée et un accompagnement nécessaire pour aider ces personnes, dont les femmes, pour qui les ressources spécialisées sont trop peu nombreuses sur notre territoire, mais plus largement dans notre société.

L'an dernier, l'abandon et la mort d'un nouveau-né par une citoyenne en situation d'itinérance ont frappé l'imaginaire de tout le Québec. Cela me rappelle que, derrière la crise de l'itinérance dont on parle souvent dans les médias, il y a des êtres humains qui ont besoin d'aide de façon immédiate et soutenue alors que ces femmes, dont certaines sont enceintes, sont confrontées à une vulnérabilité extrême.

Depuis mon arrivée en poste comme mairesse, j'ai voulu assurer un leadership mobilisateur sur le territoire, en étroite collaboration avec le milieu communautaire et institutionnel. De

Retour au sommaire



Retour au sommaire

l'élaboration d'un Cadre de référence à son Plan d'action de lutte à l'itinérance 2024-2026 et à l'adoption de son protocole de gestion des campements, nous disposons désormais de dizaines de mesures concrètes. Ces mesures illustrent à la fois le sérieux et la profondeur de notre engagement à contribuer à endiguer le phénomène et à agir de façon humaine et responsable face à cette crise.

Quelles préoccupations vous sont le plus souvent exprimées par les résidents de Longueuil en lien avec ce phénomène?

Je me plais à différencier les commentaires formulés sur les réseaux sociaux des appels qui sont faits au 311, généralement empreints de sollicitude et même d'inquiétude à l'endroit des citoyens en situation d'itinérance. Diverses nuisances, comme l'accumulation de biens, les regroupements, la consommation de substances dans l'espace public ou encore la présence de citoyens sur des terrains privés, sont des préoccupations qui nous sont communiquées au 311.

Les résidentes et les résidents qui nous contactent se questionnent à la fois sur les moyens mis en place par la Ville pour assurer une saine cohabitation sociale, sur les interventions qui peuvent être réalisées ou encore sur les gestes qu'ils peuvent eux-mêmes poser pour aider les citoyens en situation d'itinérance.

Je constate que le rôle de la Ville n'est pas toujours bien compris et je vois dans ces demandes autant d'occasions de mieux expliquer notre champ d'action, en collaboration avec les organismes communautaires et le réseau de la santé, qui, à leur tour, fournissent de l'aide directe aux personnes en situation d'itinérance (logement d'urgence, aide alimentaire, soutien psychologique et services d'accompagnement).

Chaque demande formulée est ainsi évaluée par notre équipe dédiée à la gestion de l'itinérance et des interventions sont planifiées selon la nature de la demande afin d'assurer une réponse adaptée.

Quelles initiatives ou mesures votre administration a-t-elle mises en place pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance?

L'itinérance est un phénomène connu des Longueuillois et des Longueuilloises, quoiqu'un peu plus caché à une certaine époque, mais dont la visibilité est devenue nettement plus grande au sortir de la pandémie. Dès notre arrivée au pouvoir, ce fut l'un des premiers grands chantiers auxquels nous nous sommes attaqués. Bien que chaque parcours soit unique, la perte d'un logement abordable, salubre et sécuritaire est un point de bascule important. Cette tendance n'est pas étrangère à la crise du logement et de l'abordabilité. Pour moi, l'accès au logement est rapidement devenu l'une des premières pierres d'assise d'une stratégie plus large de lutte à l'itinérance.

Parmi les mesures que nous avons déployées, mentionnons la Stratégie d'habitation de Longueuil (2023), qui vise notamment l'atteinte d'un seuil de 20 % de logements locatifs à but non lucratif, ainsi que le Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance et son plan d'action (2024), qui constituent une véritable feuille de route permettant à la Ville d'agir sur les enjeux urgents et en amont de l'itinérance, en complémentarité avec ses partenaires communautaires et institutionnels, dans les limites de ses compétences municipales.

Plus récemment, nous avons mis en place un protocole de gestion des campements (2026), qui établit des balises claires quant à notre vision et à notre approche en matière de gestion des campements sur notre territoire.

Cette vision s'est concrétisée par plusieurs nouvelles initiatives sur le terrain, dont le financement de projets de logements à but non lucratif favorisant l'inclusion de logements adaptés à la réinsertion des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, l'implantation d'une halte-répit et d'un café communautaire dans le secteur du métro en période hivernale pour une clientèle désaffiliée des ressources traditionnelles, le déploiement de formations en



Retour au sommaire
Entrevue

collaboration avec notre service de police et l'équipe RÉSO, ainsi que la création et le soutien d'une brigade de cohabitation sociale qui agit directement sur le terrain pour soutenir les ressources en itinérance et faciliter les relations avec le voisinage, etc.

Il va sans dire que le rôle de la Ville est complémentaire à celui des organismes communautaires et des partenaires institutionnels du réseau de la santé. Je crois que notre force à Longueuil repose sur cette capacité à travailler de façon concertée et nous avons la chance de compter sur un milieu communautaire dynamique, innovateur et collaboratif, qui fait une réelle différence au quotidien sur le terrain.

Quelles sont vos priorités pour les prochaines années afin de mieux répondre aux enjeux de l'itinérance et de la marginalité à Longueuil?

Mes priorités en matière d'itinérance pour les prochaines années sont multiples, mais le logement demeurera l'enjeu principal sur lequel nous serons mobilisés. C'est pourquoi nous continuons de mettre beaucoup d'efforts dans la mise en œuvre de notre Stratégie d'habitation (2023), afin d'agir sur l'ensemble du continuum du logement, du refuge d'urgence au logement communautaire ainsi que dans l'acquisition, la rénovation et le maintien de logements abordables.

Des projets comme Un toit pour tous, qui prévoit 84 unités destinées à une clientèle à risque d'itinérance, le maintien d'une ressource comme Chez Lise, qui permet de loger les personnes les plus vulnérables de notre société ou encore l'accompagnement des organismes dans la recherche de terrains pour accroître leur offre de logements, la Ville répond présente. Nous continuerons de le faire, avec la même détermination, au cours des prochaines années.

L'arrivée du nouveau gouvernement, qui place l'itinérance parmi ses grandes priorités, est en soi porteuse d'espoir dans un contexte où les villes demandent une bonification de l'action gouvernementale et une plus grande prévisibilité dans le financement des organismes.

Quant à notre travail avec ces derniers, nous poursuivrons le travail de concertation accentué ces dernières années, notamment afin de pérenniser diverses initiatives, dont notre café communautaire, une nouvelle ressource 24/7 dans le secteur du métro Longueuil qui combine une vingtaine de places de nuit et une offre alimentaire.

L'expérience de l'hiver dernier a démontré à quel point ce nouveau service répondait à des besoins qui, jusqu'ici, n'étaient pas comblés auprès d'une clientèle qui ne fréquente pas les refuges. Nous souhaitons que le café soit ouvert à l'année afin que les gens aient un lieu où se déposer, manger, mais surtout l'occasion d'être progressivement raccrochés aux ressources et aux services.

Nous souhaitons également encourager et voir émerger des solutions spécifiques aux femmes afin de répondre aux besoins criants de cette clientèle encore plus vulnérable. C'est notre prochain grand défi, et les organismes n'ont pas eu à nous convaincre de l'urgence d'agir. Cette urgence, j'entends la porter et faire des représentations en ce sens auprès du prochain gouvernement.

Quels types de soutien ou de collaboration souhaiteriez-vous voir davantage de la part des gouvernements provincial et fédéral?

La crise de l'itinérance est un phénomène de société qui nécessite une réponse concertée entre les trois paliers de gouvernement. Cela étant dit, il s'agit d'abord et avant tout d'un enjeu de santé publique, dont la responsabilité relève du gouvernement du Québec.

Dans la réalité, les municipalités doivent bien souvent gérer les conséquences d'une crise dont elles ne détiennent pas tous les leviers pour la régler. En ce sens, le gouvernement du Québec doit s'attaquer aux causes structurelles qui l'alimentent, notamment la dépendance et la santé mentale, qui relèvent également de la santé publique, mais plus profondément, des conditions sociales qui peuvent mener à la rue.

En matière d'itinérance, de santé mentale et de dépendance, l'offre de services repose sur plusieurs partenaires et l'accessibilité est variable. Tant les organismes que les villes demandent une plus grande concertation entre l'ensemble des acteurs, ne serait-ce que pour mieux agir ensemble là où les besoins sont les plus criants.

Lorsque nous avons sondé les organismes communautaires qui œuvrent en prévention et en lutte contre l'itinérance sur leurs besoins, la plupart nous ont dit souhaiter un meilleur financement à la mission de base afin de pouvoir concentrer leurs efforts sur le soutien aux personnes et d'offrir des conditions de travail décentes à leur personnel.

Mais au-delà du financement des organismes, il faut aussi investir davantage dans les services de santé et les services sociaux, particulièrement en ce qui concerne les interventions qui se font à l'extérieur des refuges, auprès de la clientèle la plus désaffiliée.

C'est d'ailleurs ce que nous avons porté comme revendication dans le cadre de notre mémoire prébudgétaire 2026, en demandant que la prochaine mouture du Plan d'action interministériel en itinérance soit financée de manière prévisible et suffisante, tout en tenant davantage compte de la réalité des femmes en situation d'itinérance.



Regard sur l'itinérance à Laval : comprendre, prévenir, intervenir



Ariane Préfontaine, chercheuse
Observatoire québécois des inégalités



La région de Laval n'échappe pas à l'augmentation préoccupante de l'itinérance observée partout au Québec au cours des dernières années.[1] La précarisation des conditions de vie et l'effritement du filet social amènent de plus en plus de citoyennes et de citoyens aux réalités plurielles à vivre une expérience d'itinérance.

Afin de mieux comprendre les trajectoires et les pistes d'action liées à l'itinérance en contexte lavallois, l'Observatoire québécois des inégalités, en collaboration avec la cellule de travail en itinérance de Laval, a mené une recherche intitulée *Situations récentes d'itinérance à Laval : comprendre pour mieux prévenir*.[2]

Cette recherche s'inscrit dans une approche de recherche-action participative, où les savoirs issus de l'expérience vécue, du milieu professionnel et de la recherche ont été mis en dialogue. Karine Léveillé, paire chercheuse dans ce projet et ayant elle-même une expérience vécue de l'itinérance, a pris part à l'ensemble du processus de recherche.

L'article présente certains résultats clés de cette recherche et les met en perspective avec des enjeux pertinents en criminologie, comme la prévention de l'itinérance, les transitions institutionnelles, la judiciarisation et la réinsertion sociale.

Trajectoires variées de basculement vers la rue et fenêtres d'intervention

Cette étude repose sur une série d'ateliers participatifs menés à Laval auprès d'une quarantaine de citoyennes et de citoyens en situation d'itinérance depuis six mois ou moins. Ancrées dans le contexte socioéconomique actuel, leurs expériences sont particulièrement révélatrices de l'état des inégalités et des avenues d'intervention possibles.

Bien que chaque parcours soit unique, la recherche a fait émerger une série de trajectoires de basculement vers l'itinérance. Elles sont souvent marquées par un enchevêtrement de ruptures vécues dès l'enfance et l'adolescence, de rapports et inégalités de genre, d'enjeux de santé mentale et de consommation de substances, d'événements de vie, de passages en institutions ainsi que des facteurs structurels, comme la pauvreté, les défaillances dans les programmes sociaux, la crise du logement et les lacunes du filet social.[2]

La **violence domestique**, telle que la violence entre partenaires intimes, a, par exemple, joué un rôle majeur dans les trajectoires vers la rue de plusieurs jeunes et femmes rencontrés.[2] La crise du logement constitue d'ailleurs un vecteur de violence domestique et un obstacle important à la sortie de contextes de violence.[2] Cette situation, conjuguée au manque de places dans les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, exacerbe ces vulnérabilités et augmente le risque d'itinérance.[4,5] Ces constats soulignent l'importance d'agir en amont, notamment en favorisant des conditions de logement adéquates et sécuritaires ainsi qu'en intervenant dans les contextes sociaux et familiaux propices à la violence.[3,6] Cela invite à concevoir des interventions de prévention de la violence et, par le fait même, de l'itinérance, qui s'inscrivent au-delà des interventions auprès des personnes déjà judiciarisées ou victimes de violence.[6]

Les transitions qui suivent un **passage en institution** (prison, hôpital, centre de désintoxication, Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), etc.) ont aussi fait partie des trajectoires vers l'itinérance de plusieurs personnes rencontrées[2]. Ces expériences avaient contribué à fragiliser leur parcours, notamment par l'absence d'accompagnement à leur sortie, l'émergence ou l'aggravation d'enjeux de logement et/ou d'emploi, la perte de repères et de réseaux de soutien ou encore par le sentiment d'être peu outillés pour la vie adulte chez les jeunes issus de la DPJ. Ceci illustre l'importance de planifier systématiquement les sorties d'institution, d'assurer une continuité dans les interventions (psychosociales, juridiques, de santé, etc.) et de renforcer la liaison entre les institutions, les organismes communautaires et les autres domaines concernés (habitation, réduction des méfaits, etc.) afin de mieux prévenir l'itinérance et de soutenir la réinsertion sociale.[2 7 8 9] Par exemple, à Laval, le Projet de banque d'Aide au Loyer (BAIL) du Réseau des organismes en itinérance de Laval (ROIL) peut permettre d'éviter une éviction, entre autres lorsque la personne a une dette de loyer.

Une compréhension nuancée de ces trajectoires et réalités plurielles est essentielle pour identifier les moments clés où des interventions coordonnées peuvent contribuer à mieux prévenir l'itinérance.

Stratégies de survie et judiciarisation

Plusieurs personnes rencontrées développaient des stratégies d'adaptation et de survie de dernier recours en raison du manque de places en ressources, de barrières d'accès (p. ex., animaux domestiques, mobilité) ou de la méconnaissance des services disponibles[2]. Parmi celles-ci figurent le recours à l'illégalité (p. ex., vols pour se nourrir ou se vêtir) et dormir dans des lieux publics, dans une voiture ou dans un abri de fortune. L'espace public peut ainsi devenir un espace investi pour répondre à leurs besoins fondamentaux (p. ex., dormir, se laver, satisfaire leurs besoins naturels). Cette visibilité des situations de marginalisation peut toutefois accroître l'exposition au profilage social et à la judiciarisation, ce qui contribue à aggraver l'exclusion sociale et complexifie la sortie de la rue.[7 10 11]

Des initiatives comme le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) permettent de réduire les impacts de la judiciarisation. Les personnes en situation de vulnérabilité « peuvent faire annuler un ou des constats d'infraction délivrés ou faire effacer partiellement ou totalement leur dette judiciaire[12] », notamment en reconnaissant leurs démarches en matière de réinsertion sociale.

Toutefois, dans un contexte où la cohésion sociale se complexifie, il apparaît essentiel de soutenir durablement les organismes communautaires ainsi que les équipes de travail de rue et d'intervention psychosociale de proximité, tout en luttant contre le profilage social et la judiciarisation des stratégies de survie.[10 13]

Conclusion

Alors que les transformations de l'itinérance s'accentuent, cette étude sur les réalités récentes de l'itinérance à Laval permet de mieux comprendre certains facteurs qui mènent à la rue et les fenêtres d'intervention pour renforcer la prévention.

Ces apprentissages invitent à repenser les approches en matière de prévention, d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance et de réinsertion sociale. Ils rappellent également l'importance de renforcer la collaboration concertée entre les milieux communautaires, les individus et les groupes qui interviennent en criminologie ainsi que les personnes concernées afin de développer des réponses adaptées aux réalités vécues.

Bibliographie

[1] Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'itinérance visible au Québec et son évolution - Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025. Québec : gouvernement du Québec, 2026.

[2] Ariane Préfontaine. Situations récentes d'itinérance à Laval : comprendre pour mieux prévenir. Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2026.

[3] Geoffroy Boucher et Sandy Torres. Les effets du manque de logements adéquats sur la violence domestique et le développement des enfants. La facture collective de la crise du logement au Québec. Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2026.

[4] Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval (TCVCASL). Itinérance à Laval : lorsque les ressources débordent, les femmes victimes de violence conjugale risquent de se retrouver dans la rue. Laval : TCVCASL, 4 juin 2026.

[5] Marie-Marthe Cousineau et al. Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée. Québec : Fonds de recherche, Société et culture, 2018.

[6] Institut national de santé publique du Québec. « Prévenir la violence conjugale ». Québec, s. d.

[7] Goyette, Martin et al. Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec. Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP). Québec : Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, 2022.

[8] Mariella Berberi et al. Les pratiques de prévention de l'itinérance liée aux processus judiciaires et correctionnels au Québec : un repérage de l'environnement. Québec : Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI), 2025.

[9] Hurtubise, Roch. Guide des bonnes pratiques en itinérance : intervenir auprès des personnes lors d'un passage en centre hospitalier. Montréal : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), 2021.

[10] Bellot, Céline, et al. Judiciarisation de l'itinérance à Québec : des constats de plus en plus alarmants. Québec : Observatoire des Profilages, 2024.

[11] Karine, Léveillé. « Se sortir de la rue, "une job à temps plein" ». Observatoire québécois des inégalités, 29 juin 2026.

[12] Gouvernement du Québec. « Programme d'accompagnement, justice et intervention communautaire (PAJIC) ». Gouvernement du Québec, s. d.

[13] Office de consultation publique de Montréal. Rapport de consultation publique - Itinérance et cohabitation sociale à Montréal. Montréal : Office de consultation publique de Montréal, 2025.

Retour au sommaire

Recherche

Retour au sommaire

L’itinérance en contexte universitaire : croiser les regards sur l’itinérance étudiante et la cohabitation sociale



Annie Fontaine, professeure titulaire
École de travail social et de criminologie de l’Université Laval



Ariane Sousa Caron, doctorante en travail social
Université Laval



Retour au sommaire

Alors que l’itinérance connaît une croissance importante au Québec et que ses visages se diversifient, certaines réalités demeurent peu documentées. Parmi elles, l’itinérance en contexte universitaire apparaît particulièrement éclairante. Traditionnellement associé à la réussite scolaire, à la mobilité sociale et à l’ascension professionnelle, ce milieu est rarement envisagé comme un lieu où l’itinérance peut se manifester. Pourtant, les établissements universitaires sont aujourd’hui confrontés à des réalités qui les obligent à réfléchir à leur rôle à l’égard de cet enjeu social.

C’est dans ce contexte qu’une recherche-action a été mise en place à l’Université Laval, sous l’impulsion du comité Itinérance ULaval né en 2023. La démarche réunit des partenaires communautaires tels que l’organisme local de travail de rue TRAIC Jeunesse, le Regroupement pour l’aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) et le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ), de même que plusieurs acteurs institutionnels, dont le Bureau de la responsabilité sociale et environnementale, le Centre d’aide à la communauté étudiante, le Bureau de la vie étudiante, le Service des résidences, le Service de sécurité et de prévention et les associations étudiantes. Elle implique plus largement un réseau de collaboration interdisciplinaire, interuniversitaire et intersectoriel.

Cette recherche poursuit trois objectifs complémentaires. Le premier vise à documenter les réalités associées à l’itinérance étudiante, un phénomène encore peu connu et souvent difficile à repérer en raison des formes cachées qu’il emprunte. Le deuxième s’intéresse aux enjeux de cohabitation sociale liés à la fréquentation du campus par des personnes en situation d’itinérance ainsi qu’aux négociations et ajustements qu’ils suscitent dans un milieu partagé par une diversité de personnes usagères. Enfin, le troisième objectif consiste à soutenir la consolidation et le développement de réponses adaptées à ces réalités, en misant sur le dialogue et la co-construction de connaissances entre les acteurs concernés.

Bien que ces objectifs de recherche puissent sembler distincts, leur intégration au sein d’une même démarche permet d’interroger, chacun à leur manière, les responsabilités de l’université face à l’itinérance. D’une part, l’institution est appelée à réfléchir à son rôle à l’égard des membres de sa propre communauté qui vivent sous diverses formes de précarité et d’instabilité résidentielle. D’autre part, elle est confrontée à des questions de cohabitation et d’inclusion qui dépassent la seule population étudiante et renvoient à la place de l’université comme acteur social engagé au sein de la collectivité.

L’imaginaire universitaire et sa relation avec l’itinérance

La conjugaison de ces angles de recherche engage une réflexion sur les imaginaires qui structurent notre compréhension de l’itinérance. D’abord, l’itinérance étudiante met en lumière une tension entre deux imaginaires qui invisibilisent le phénomène. Un premier imaginaire, celui du « starving student narrative », contribue à banaliser certaines situations de grande vulnérabilité en les confondant avec une représentation de la précarité comme étape normale du parcours universitaire, alors que les difficultés à se loger, à se nourrir ou à joindre les deux bouts sont fréquemment interprétées comme des sacrifices temporaires associés à la poursuite d’études (Crutchfield, 2020). À l’opposé, l’imaginaire du privilège associé à l’université exerce une pression à la performance qui mène les personnes à occulter leurs difficultés personnelles afin d’éviter la

Retour au sommaire

stigmatisation qui peut en découler.

Aussi, dans le prolongement de cet imaginaire d'excellence et de prestige auquel l'université est identifiée, la présence visible de personnes en situation d'itinérance semble détonner dans un espace perçu comme voué à la réussite et à la mobilité sociale. Par ailleurs, le statut hybride du campus, en tant qu'espace privatisé largement accessible au public, soulève des questions quant aux usages légitimes de cet espace et aux équilibres à trouver entre accessibilité, inclusion et sécurisation des lieux.

Les réalités de l'itinérance étudiante et de la présence de personnes en situation d'itinérance sur les campus révèlent ainsi comment certains phénomènes peuvent être banalisés, invisibilisés ou, au contraire, disproportionnellement, alerter en fonction des représentations sociales qui les entourent. Elles mettent également en lumière le rôle des imaginaires dans la définition des responsabilités institutionnelles. Quels enjeux l'université considère-t-elle comme relevant de sa mission? Quelles populations reconnaît-elle comme faisant partie de sa communauté ou de sa sphère de responsabilité? En réunissant ces enjeux dans une même démarche, cette recherche-action invite à dépasser une lecture strictement individuelle des situations vécues pour réfléchir aux cadres institutionnels, symboliques et sociaux qui influencent la manière dont l'itinérance est perçue, comprise et prise en compte.

L'apport d'une recherche-action partenariale

Le dispositif partenarial au cœur de cette recherche-action favorise une mise en dialogue de savoirs complémentaires et contribue à rapprocher la production de connaissances des réalités du terrain. Dès sa conception, la recherche a réuni des acteurs provenant de secteurs qui interviennent rarement ensemble autour d'un même objet : milieu communautaire, acteurs institutionnels, associations étudiantes et milieu de la recherche.

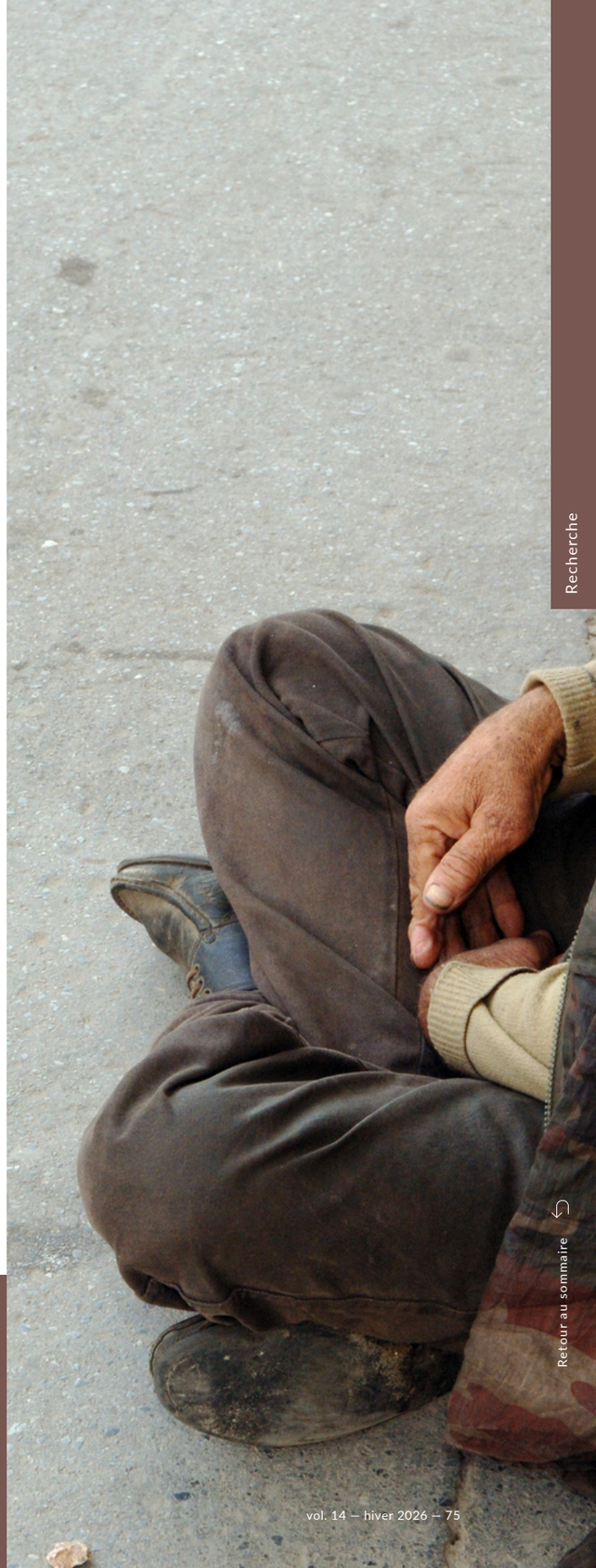
Cette diversité de points de vue constitue une condition importante pour comprendre un phénomène complexe. C'est précisément dans la mise en dialogue de ces perspectives que se construit une compréhension plus fine et nuancée des enjeux.

Dans un contexte où l'itinérance se transforme rapidement et où elle apparaît dans des lieux de plus en plus diversifiés, cette capacité à croiser les savoirs représente un levier important. Elle permet non seulement de produire des connaissances, mais également de réfléchir collectivement aux responsabilités des institutions, notamment universitaires, ainsi qu'aux réponses susceptibles de favoriser à la fois l'inclusion, la prévention et le vivre-ensemble.

L'expérience de cette recherche-action suggère que l'université constitue un terrain privilégié pour réfléchir aux transformations contemporaines de l'itinérance. Elle montre également l'intérêt des démarches partenariales pour documenter des réalités qui demeurent souvent à la marge des représentations dominantes. En croisant les perspectives institutionnelles, communautaires, étudiantes et scientifiques, ce type de dispositif permet non seulement de mieux comprendre les phénomènes étudiés, mais aussi de questionner les imaginaires qui contribuent à les rendre visibles ou invisibles et d'ouvrir un espace de réflexion collective sur les réponses à développer.

Bibliographie

Crutchfield, R. M., Carpena, A., McCloyn, T. N., & Maguire, J. (2020). The Starving Student Narrative: How Normalizing Deprivation Reinforces Basic Need Insecurity in Higher Education. Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services, 101(3), 409-421. https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1177/1044389419889525



Retour au sommaire

Le Beccaria

Retour au sommaire

La rue ne manque pas de solutions. Elle manque de courage.



Luc Desjardins, président-directeur général et éditeur
Groupe communautaire L'Itinéraire



Retour au sommaire

Après plus de dix ans à la direction de Groupe communautaire L'Itinéraire, je devrais probablement avoir développé quelques certitudes sur l'itinérance. C'est plutôt le contraire qui s'est produit. Plus je côtoie les personnes qui vivent cette réalité, les intervenants, les criminologues, les policiers, les commerçants et les professionnels de la santé, plus une évidence s'impose : nous devons nous méfier de ceux qui prétendent avoir trouvé la solution à l'itinérance.

Elle n'existe pas.

Chaque personne est unique. Chaque parcours l'est également. Derrière deux personnes qui dorment sur le même trottoir peuvent se trouver des histoires complètement différentes : une rupture familiale, une perte d'emploi, une dépendance, un problème de santé mentale, un traumatisme, de la violence, une éviction ou une succession de ruptures qui, un jour, font basculer une vie. Nous avons pourtant développé une étrange habitude collective : chercher une réponse simple à un phénomène qui ne l'est pas.

Le logement en est probablement le meilleur exemple. Oui, il faut construire des logements, et beaucoup. Personne ne devrait vivre dans la rue. Mais faire du logement l'unique réponse risque aussi de nous donner bonne conscience trop rapidement. Un logement est une condition essentielle pour plusieurs personnes; il n'est pas automatiquement une reconstruction. On peut avoir une clé et demeurer profondément seul, malade, dépendant, désaffilié ou incapable de faire confiance à ceux qui veulent nous aider.

Ce que la rue m'a appris, c'est que derrière plusieurs grandes réussites se trouve quelque chose de beaucoup moins spectaculaire : quelqu'un est resté. Un intervenant est revenu après un premier refus, puis après le deuxième. Il a retenu un prénom, partagé un café, écouté une histoire déjà racontée. Puis, un jour, quelque chose a bougé. Ce travail est difficile à photographier, à annoncer en conférence de presse et encore plus difficile à faire entrer dans un tableau de reddition de comptes. Pourtant, c'est souvent là que commence une sortie de rue.

Nous sous-estimons terriblement la valeur de la confiance. Nous investissons dans les bâtiments, les programmes, les équipes d'urgence, les soins hospitaliers, les services policiers et les tribunaux. Tout cela est nécessaire. Mais nous investissons encore insuffisamment dans cette infrastructure invisible qu'est le lien humain. Lorsqu'un lien de confiance existe, tout le reste devient plus possible : accepter des soins, considérer un logement, entreprendre une démarche, désamorcer une crise ou simplement accepter de parler.

À l'inverse, lorsque ce lien n'existe plus, la société finit par intervenir autrement. C'est ici que l'itinérance rencontre directement la criminologie.

La judiciarisation des personnes marginalisées ne commence pas toujours par une intention criminelle. Elle peut commencer par une personne désorganisée dans un espace public, un comportement qui inquiète ou dérange, un appel, une intervention policière, un constat, puis un autre. Progressivement, les conséquences s'accumulent et la personne peut se retrouver encore plus marginalisée qu'au départ. Le système judiciaire finit alors par recevoir des problèmes que le logement, la santé, les services sociaux et la prévention n'ont pas réussi à prendre en charge suffisamment tôt.

Retour au sommaire
Table ronde

Ce constat n'est pas une accusation contre les policiers. J'en côtoie régulièrement et je sais combien nous leur demandons maintenant d'intervenir dans des situations qui dépassent largement la sécurité publique. Nous demandons également aux urgences de gérer des problèmes sociaux, aux commerçants d'absorber une partie des conséquences de la crise et aux citoyens de composer avec des situations auxquelles ils ne sont pas préparés. Tout le monde finit par porter une partie d'un problème qui nous appartient collectivement.

Voilà l'une de nos grandes faiblesses : nos institutions fonctionnent encore trop souvent en silos alors que l'être humain, lui, ne vit pas en silos. Une personne peut avoir besoin, dans la même semaine, d'un criminologue, d'un médecin, d'un intervenant en dépendance, d'un logement, d'une aide au revenu et de quelqu'un qui la connaît assez pour remarquer que quelque chose ne va pas. Nous pouvons avoir d'excellents services et malgré tout obtenir de mauvais résultats lorsque personne ne réussit à relier les morceaux.

Après toutes ces années, ce qui me frappe n'est donc pas notre manque d'expertise. Le Québec en possède énormément. Nous avons des chercheurs compétents, des criminologues engagés, des professionnels de la santé remarquables, des policiers qui veulent faire autrement et un milieu communautaire qui invente quotidiennement des réponses avec les moyens dont il dispose.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est notre difficulté collective à faire confiance à cette expertise de terrain et, surtout, à accepter d'essayer.

Nous sommes devenus extraordinairement bons pour étudier, consulter, encadrer, mesurer, produire des rapports et recommencer à consulter. Beaucoup moins pour dire : essayons-le. Une approche ne fonctionne pas comme prévu? Corrigeons-la. Un projet pilote donne des résultats mitigés? Comprenons pourquoi et adaptons-le. Une solution fonctionne dans un quartier et moins bien dans un autre? Ajustons-la. L'échec n'est pas d'avoir essayé une idée qui devait être améliorée. L'échec peut aussi être de laisser une situation se détériorer pendant des années parce que nous attendons encore la solution parfaite.

C'est probablement ce qui m'inquiète le plus aujourd'hui : notre capacité à nous habituer à l'itinérance. Une société peut finir par normaliser presque n'importe quoi. Un campement devient une partie du décor. Une personne couchée devant une station de métro devient invisible. Une crise de santé mentale devient une nuisance. Et lorsque l'épuisement collectif prend le dessus, la tentation de revenir à la réponse la plus simple devient forte : déplacer, interdire, judiciariser, réprimer.

Nous devons faire attention à ce point de bascule. La répression peut faire disparaître quelqu'un d'un coin de rue. Elle ne fait pas disparaître ce qui l'y a conduit. Une ville ne devient pas plus sécuritaire parce qu'elle réussit à cacher sa pauvreté; elle devient plus forte lorsqu'elle développe la capacité de l'affronter sans perdre son humanité.

Si je disposais de cinq minutes devant une cohorte de jeunes criminologues qui commencent demain à travailler dans la rue, je leur dirais de conserver leur capacité de douter. Je leur dirais de ne jamais confondre une personne avec son dossier, son diagnostic, ses dépendances, ses comportements ou son casier judiciaire.

Et surtout, je leur dirais : n'ayez pas peur d'aider.

Vous vous tromperez parfois. Vous essuierez des refus. Certaines histoires finiront mal malgré tous vos efforts. Mais ne laissez jamais la complexité devenir une excuse pour l'inaction.

Nous ne réglerons pas l'itinérance avec une seule solution, et certainement pas seuls. Mais nous pouvons cesser d'attendre la perfection pour agir.

Parce qu'avant les programmes, avant les institutions et parfois même avant le logement, il y a une personne qui doit recommencer à croire qu'elle a encore une place parmi nous.

À propos de l'auteur

Luc Desjardins est président-directeur général du Groupe communautaire L'Itinéraire et éditeur du magazine L'Itinéraire. Depuis plus de dix ans, il contribue au développement d'approches de proximité en matière d'itinérance, d'inclusion sociale et de cohabitation urbaine à Montréal.



Retour au sommaire

Retour au sommaire



Quand ça prend un Village pour « *sauver* » un enfant.



Nadia Lachance, criminologue



Retour au sommaire

Durant mes années universitaires, j'avais le projet d'un voyage humanitaire, mais mes obligations m'ont retenue et j'ai reporté…Et reporté…La maison, les enfants…Et reporté… La carrière…Vous voyez le portrait? Mais à l'aube de mes 40 ans, j'ai voulu rallumer ce désir enfoui bien loin et je me suis fait la promesse de souligner mes 50 ans en réalisant ce projet et d'y apporter, en plus, mes deux filles qui auraient 18 et 21 ans; toutes deux étudiantes et/ou travailleuses en santé et services sociaux et… je l'ai fait en 2025, pile poil à mes 50 ans!

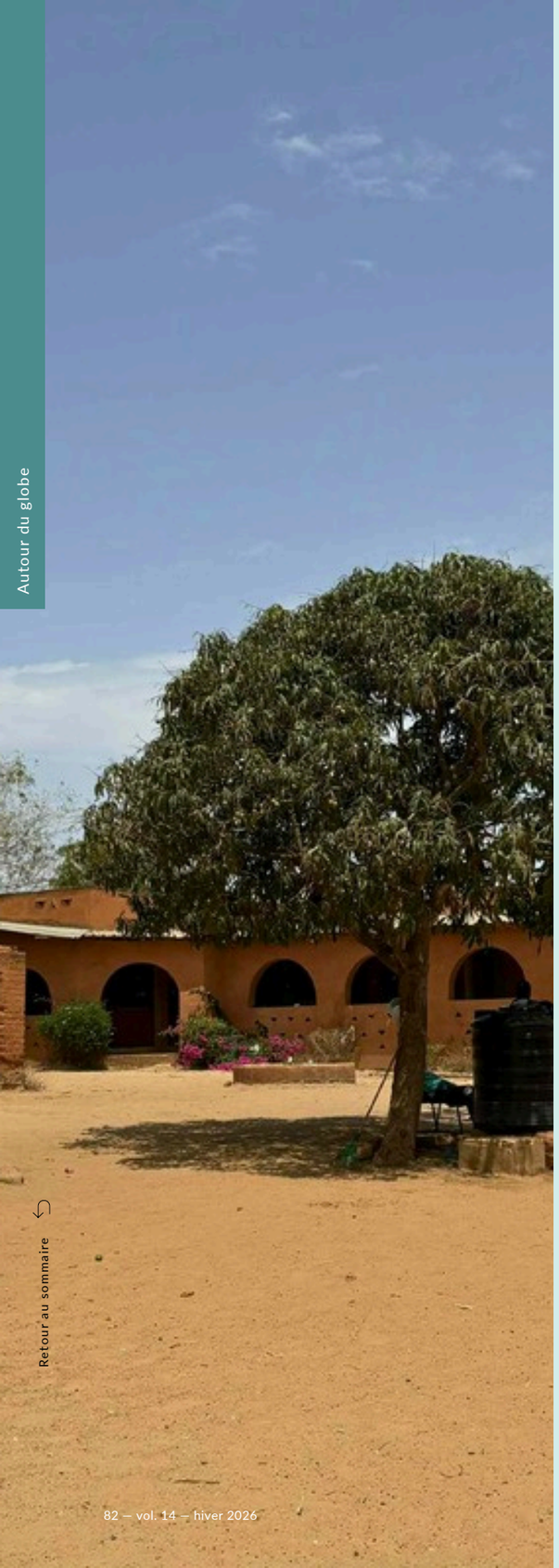
J'ai donc choisi le Sénégal où la langue française est très présente et où mon cégep envoie déjà des stagiaires; cela me rassurait et j'ai pu faciliter le tout en communiquant avec le responsable d'une ressource accueillant certains de ceux-ci.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que nous aiderions une ressource œuvrant tout d'abord auprès des enfants *en situation de rue* ? Oui, oui, j'ai bien dit : *enfants en situation de rue*! Ils sont généralement des enfants ayant quitté leur famille, des enfants rejetés ou abandonnés, des jeunes victimes de violence familiale, des enfants en rupture familiale ou de jeunes migrants.

Au Québec, le phénomène n'existe pas, en tout cas, pas sous la forme « *enfants seuls dans la rue* » et surtout pas avec l'ampleur sénégalaise et le même type de raisons sous-jacentes. Ici, la situation serait aussitôt adressée à notre système gouvernemental de protection de l'enfance et une action serait immédiate. Au Sénégal, le gouvernement tente bien de contrer le phénomène et il existe des lois pour le faire, cependant, certains enjeux freinent la machine : il n'existe pas un système capable de repérer et de prendre en charge tous les enfants qui vivent ou dorment dans la rue et les enfants de la rue sont difficiles à recenser et à suivre, car ils se déplacent, certains vivent dans la rue de façon permanente tandis que d'autres alternent entre la rue, la famille, des amis ou des structures d'accueil existantes.

S'ajoute à cela une autre catégorie d'enfants : les talibés forcés de mendier pour leur marabout, leur maître coranique. Ce sont généralement des enfants de sexe masculin qui ont été confiés à ceux-ci par les parents en vue d'être éduqués, mais la réalité est toute autre : « *Des dizaines de milliers d'enfants connus sous le nom de « talibés » sont forcés par leurs maîtres coraniques au Sénégal à mendier quotidiennement de l'argent, de la*

Retour au sommaire



Retour au sommaire

nourriture, du riz ou du sucre. De nombreux maîtres coraniques (également appelés « marabouts ») et leurs assistants continuent de fixer des quotas quotidiens de mendicité, qu'ils imposent par des passages à tabac, et de faire preuve de négligence envers les talibés. De nombreux daaras sont hébergés dans des bâtiments décrépits ou inachevés sans eau, assainissement, électricité ou sécurité, exposant les enfants à des risques pour leur santé et leur sécurité.[1]». Idem ici, des lois nationales interdisent la traite humaine ou la maltraitance, mais les efforts du gouvernement restent vains.

Au Sénégal, ces enfants font partie du paysage des grandes villes, comme Dakar, et la situation semble assez importante en nombre pour que cela devienne un semblant de normalité. Nous les voyons sur les plages à l'affût du retour des pirogues de pêche afin d'amasser par terre les poissons qui tombent des paniers, nous les croisons dans les rues, sales, affamés, parfois blessés, se tenant à peine debout, en fait, ils sont bien présents! Il est difficile pour nous, bien nantis, en santé et logés d'assister à ce phénomène préoccupant.

Certains organismes tentent d'y remédier, d'adoucir les conséquences pour ces enfants et de leur donner au final de meilleures conditions de vie à court, moyen et long terme. Le Samu Social en est un d'eux :

« *La mission du Samu Social Sénégal consiste à intervenir selon les principes de l'urgence auprès des enfants et des jeunes des rues ou en grand danger dans la rue. Et cela notamment :*

- *en allant à la rencontre des enfants en les considérant comme des victimes n'ayant plus la force ni la volonté d'aller vers les structures de droit commun ou vers toute autre association ;*
- *en mettant hors de danger les enfants selon des procédures d'urgence médico-psychosociale ;*
- *en favorisant la réinsertion des enfants grâce à un réseau de partenaires institutionnels et privés ;*
- *en soutenant les actions se rattachant directement ou indirectement à la problématique de « l'enfance en danger*[2] *».*

Cette équipe pluridisciplinaire d'intervenants sillonne donc Dakar, nuits et jours, 5 jours/semaine, à la recherche de ces enfants nécessitant des soins médicaux, nutritionnels, d'éducation en santé et en prévention quant aux ITS ou à l'exploitation sexuelle, par exemple.

Notre séjour en 2025 a quant à lui été effectué auprès du Village Pilote, à l'emplacement pour les garçons du Lac Rose (Protection de l'enfance - Village Pilote). Cet organisme accueille ces enfants, hors de la ville, loin de la mendicité forcée ou des dangers et de l'isolement, les loge, les nourrit, les soigne, les encadre, les protège, les instruit. Ils font aussi de la prévention en allant rencontrer des jeunes incarcérés et délaissés par leurs familles. Au Village Pilote, les enfants ont accès à des formations directement sur le site : cuisine, ébénisterie, mathématiques, français, travail en serre et électricité. Parfois, la couture aussi. Tout dépend des enseignants qui y travaillent et des fonds disponibles. Des intervenants les écoute, les accompagne pour un retour éventuel près des leurs familles et offre de la médiation pour cette réconciliation familiale. Ils leur offrent des activités culturelles et sportives (le rugby, le foot, même de la lutte!) et ils tentent aussi de leur redonner confiance en l'adulte. Pour les avoir fréquentés, ce sont tous des gens de cœur, impliqués et qui veulent donner une vie meilleure à ces enfants.

Eux aussi font des virées 2 fois par semaine à Dakar pour aller à la rencontre de ces jeunes. Mon aînée y a participé, de nuit, un vendredi. Un moment incroyable et unique en tant qu'intervenante en début de carrière! La consigne a été de retirer ses bijoux et de laisser derrière cellulaire et objets de valeur. L'équipe part donc avec un camion dans lequel les enfants sont entassés dans l'habitacle et s'ils sont trop nombreux, le coffre arrière aussi est utilisé. Ils sont alors ramenés au Lac Rose. Ils sont fatigués, très mal en point et sont aussi curieux et surpris de voir une caucasienne qui les aide à y embarquer. Certains semblent être âgés d'à peine 6-7 ans. Elle nous décrira cette expérience difficile et incomparable avec son emploi au sein de la DPJ à Montréal. Pauvreté à l'état pur, détresse et souffrance, peur et malgré tout une résilience bien sentie. Tout est décuplé dans ce contexte!

Malheureusement, nous serons témoins, dès le lendemain des arrivées de ces enfants, de plusieurs d'entre eux qui fuguent et retournent bien malgré nous à leurs repères où ils se sentent en sécurité d'une certaine façon! Ils marcheront des kilomètres pour retourner à ce que nous qualifions de conditions extrêmes et s'ils reviennent au Village Pilote, ils seront accueillis à bras ouverts assurément, parce que ç'a prends un Village pour "sauver" un enfant!

Je vous laisse ici un lien pour approfondir le sujet, mais attention, cœurs et âmes sensibles s'abstenir : Cliquez ici.

Références

[1] Rapport mondial 2024: Sénégal | Human Rights Watch

[2] Nos Actions - Samu Social Sénégal

Retour au sommaire

Portrait d'une criminologue : Michèle Goyette



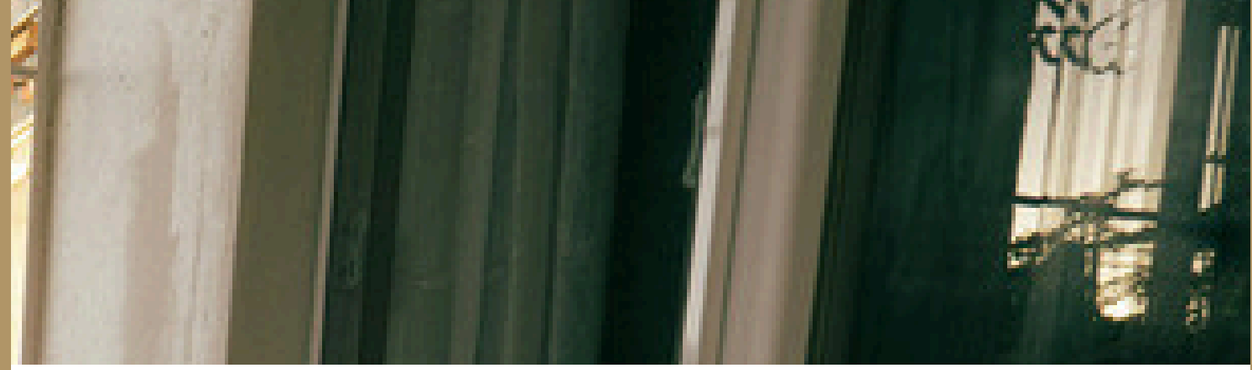
Claudie Rémillard, criminologue



Michèle Goyette, criminologue



Retour au sommaire



Après plus de 45 années consacrées à la jeunesse en difficulté, à l'amélioration des services et au développement de la profession, Michèle Goyette a officiellement pris sa retraite en 2026. De ses premières expériences comme intervenante à ses responsabilités de gestionnaire, de criminologue consultante et de présidente de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ), son parcours témoigne d'un engagement constant envers les jeunes, les équipes qui les accompagnent et la qualité des services qui leur sont offerts.

Au moment de ses études collégiales, madame Goyette envisage déjà une carrière dans le domaine de la relation d'aide. C'est toutefois en constatant que certains de ses amis s'orientaient vers la criminologie qu'elle a découvert cette discipline, qui a rejoint ses intérêts et ses aspirations professionnelles. Peu connue à ce moment, la criminologie pique sa curiosité. Des visites dans différents milieux de travail lui permettent alors de mieux connaître les possibilités qu'offrent la profession. Si certains milieux semblaient moins lui correspondre, elle développe rapidement un intérêt particulier pour l'intervention auprès des jeunes. Elle entreprend ainsi un baccalauréat spécialisé en criminologie à l'Université de Montréal, pour lequel elle gradue en 1978. Elle poursuivra également son parcours universitaire en obtenant, en 2000, un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des affaires sociales.

Ses stages universitaires lui permettent ensuite de se familiariser davantage avec l'intervention auprès d'une clientèle jeunesse. Lors de son premier stage, au Service d'hébergement St-Denis, elle découvre notamment le travail en foyer de groupe auprès de jeunes de la rue confrontés à diverses difficultés. Son deuxième stage, pour les services[1] de probation juvénile de Saint-Hyacinthe, lui permet d'approfondir ses connaissances de l'intervention auprès des jeunes contrevenants. Ces expériences viennent ainsi consolider son intérêt pour une clientèle auprès de laquelle elle consacrera l'essentiel de sa carrière.

Dès 1978, elle amorce sa carrière en intervention, principalement en protection de la jeunesse, auprès des jeunes contrevenants et en réadaptation. Au fil des années, elle exerce notamment des fonctions d'intervenante, de conseillère clinique et de gestionnaire. Son parcours l'amène notamment à devenir directrice adjointe à la protection de la jeunesse, en Montérégie, puis directrice des services spécialisés et des services[2] aux jeunes contrevenants au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Ces différentes responsabilités lui offrent une perspective privilégiée sur les réalités du terrain, tout en lui permettant d'être témoin des évolutions législatives, organisationnelles et professionnelles qui ont marqué le secteur de la jeunesse au fil des décennies.

Portrait d'une criminologue

Retour au sommaire

Ce qui anime Michèle Goyette dans ses fonctions de gestion dépasse largement les responsabilités administratives. Elle y voit surtout une occasion d'améliorer la qualité des services, de mobiliser les équipes et de rassembler les personnes autour d'objectifs communs. Pour elle, une organisation efficace repose autant sur la qualité de ses pratiques que sur la capacité des personnes qui la composent à travailler ensemble et à se dépasser.

Tout au long de son parcours, madame Goyette accorde une grande importance aux occasions de côtoyer les jeunes et les équipes, d'échanger avec eux et de mieux comprendre leur réalité. Dans ses fonctions de gestionnaire, elle privilégie également la collaboration entre les différents services, convaincue que les changements durables se construisent collectivement. Elle cherche ainsi à favoriser une véritable synergie entre les équipes et les partenaires, tant à l'interne qu'à l'externe.

Son engagement auprès des jeunes se manifeste aussi à travers des initiatives qui sortent du cadre habituel de l'intervention. Elle participe notamment à un projet permettant à des jeunes de courir de Québec à Montréal. Au-delà du défi sportif, les objectifs sont de leur faire vivre une expérience différente, de leur ouvrir de nouveaux horizons, de leur montrer qu'il est possible de trouver du plaisir dans des activités positives et de leur faire découvrir d'autres façons de s'accomplir.

Lorsqu'elle repense à ses années de gestion, Michèle Goyette éprouve une grande fierté d'avoir contribué à améliorer la qualité des services. Ce sont aussi les liens tissés avec les personnes qu'elle a côtoyées au fil de sa carrière, pensant particulièrement à sa clientèle, qui marquent ses souvenirs.

Elle garde notamment en mémoire les témoignages de collègues qui lui ont confié que son soutien et son accompagnement avaient contribué à leur redonner le goût du travail. Dans un domaine pouvant être aussi exigeant, elle considère essentiel de soutenir les personnes intervenantes, de reconnaître leur contribution et de leur donner envie de poursuivre leur engagement.

Communiquer sa passion, inspirer les autres et leur donner l'envie d'aimer ce qu'ils font représentent pour elle de grandes satisfactions professionnelles. Elle souhaite non seulement que les équipes offrent des services de qualité, mais aussi qu'elles trouvent un sens et une fierté dans leur travail.

Après avoir quitté ses fonctions de direction, elle poursuit son engagement à titre de criminologue consultante. À compter de 2015, elle réalise divers mandats auprès d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux et de communautés autochtones. Ses interventions portent notamment sur l'organisation des services, la protection de la jeunesse et la réadaptation.

Son désir de contribuer au développement de la profession l'amène également à s'impliquer activement auprès de l'OPCQ, dès sa création. Après en avoir assumé la vice-présidence, elle en devient présidente de 2018 à 2021. Durant son mandat, elle participe notamment au développement de l'Ordre, à sa gouvernance et à sa planification stratégique.

Parallèlement, elle siège à plusieurs conseils d'administration, notamment celui de la Société de criminologie du Québec, auprès de laquelle elle demeure engagée jusqu'en 2026. Ces différentes implications lui permettent de mettre son expertise au service d'organisations variées, toujours avec la même volonté d'avoir un impact concret.

Parmi les qualités qu'elle juge essentielle chez les criminologues, Michèle Goyette accorde une importance fondamentale à la rigueur et à l'éthique professionnelle. Elle rappelle que les criminologues peuvent occuper des fonctions qui leur confèrent un pouvoir considérable sur la vie des personnes. Ce pouvoir doit s'exercer avec discernement, responsabilité et respect.

Elle souligne également l'empathie et l'ouverture d'esprit. Savoir accueillir une personne sans jugement, reconnaître ses propres angles morts et faire preuve d'honnêteté envers soi-même, à ses yeux, apparaissent indispensables à une pratique professionnelle de qualité. Elle insiste également sur la nécessité de demeurer à l'affût des nouvelles connaissances et de poursuivre son développement tout au long de sa carrière.

À la relève, son message est empreint de confiance et d'enthousiasme : « Bravo d'avoir choisi la criminologie. On a besoin de vous! » Elle l'encourage à conserver leurs idéaux, à s'exprimer, à contribuer activement à l'évolution de la profession. Pour elle, la criminologie est une science qui doit continuer de se développer, notamment grâce au partage des connaissances, à l'entraide et à la collaboration entre les personnes intervenantes.

Aujourd'hui retraitée, Michèle Goyette conserve des souvenirs bien vivants des jeunes rencontrés et des situations qui ont jalonné sa carrière. Certaines histoires l'accompagnent encore, même plusieurs décennies plus tard. Au-delà des postes occupés et des projets réalisés, c'est l'impact qu'elle a pu avoir qui demeure le plus significatif à ses yeux.

Après avoir consacré une grande partie de sa vie à se rendre utile aux autres à travers sa profession, elle souhaite désormais le faire autrement, en accordant davantage de temps à sa famille, à ses amis et aux petits plaisirs de la vie.

Au terme de ce parcours remarquable, elle laisse derrière elle bien plus qu'une carrière riche en réalisations, elle laisse une empreinte auprès des jeunes, des collègues et des organisations qui ont eu la chance de croiser son chemin. Nous la remercions chaleureusement pour sa contribution à la profession et lui souhaitons une retraite à la hauteur de tout ce qu'elle a donné, dont elle peut assurément être fière.

Bonne retraite Michèle !



Retour au sommaire

Retour au sommaire

Lus, vus et entendus pour vous

Comité le Beccaria

L'itinéraire

Livre *La relation d'aide au cœur de l'intervention* de Carole Ouellette

Livre *L'entretien auprès des clientèles non volontaires* de Josée Rioux et Mélanie Guyon

Série *Urgence santé mentale (USPJ)*

Balado sur le site de CICC *En quête de criminologie* épisode 22







Retour au sommaire

Merci aux membres de comités de l'Ordre !

Valérie Préseault
Yann Morin
Karine Roby
Sébastien Piché
Nathalie Tanguay
Anik Valcourt
Mélanie Guyon
Martine Boisvert
Claudie Rémillard
Nadia Lachance
Patrick Deroy
Manon Éthier-Rollin
Jackie Huet
Marie-Ève Jarry
France Maltais
Véronique Lejour
Mathieu Carrier

Denise Boulet
Josée Rioux
Jean-Philippe Geoffroy
Chantal Huot
Manon Simard
Mitchell Bennett
Sophie Bergeron
Martine Jacob
Sylvie Lavallée
Catherine Rossi
François Bérard
Louise-Marie Brousseau
Emy Cloutier
Katia Liashenko
Marie Sarrazin
Marie-Claude Riopel
Mélanie Buissière

Renée Brassard
Denis Lafortune
Sabrina Moroni
Claudine Simon
Pierre Couture
Tony Brien
Lucas Bourdeau Spallanzani
Me Denise Boulet
Sylvie Lagacé
Ariane Lefrançois
Simon Legault
Nadia Piédade
Nathalie Lebrasseur
Simon Lavoie
Jade Vaillancourt
Marie-Hélène Labrie

Retour au sommaire

Le Beccaria

Ordre professionnel des criminologues du Québec

Hiver 2026
Volume 14